



# Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil, Tunisie centrale

**Partie III : Evolution démographique de 1966 à nos jours**

Claire Géroutet, INA P-G  
geroutet@inapg.inra.fr  
Décembre 2004

# SOMMAIRE

INTRODUCTION DE LA PARTIE III .....	1
<b>1 EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES HABITANTS .....</b>	<b>2</b>
1.1 Evolution du nombre d'habitants et des densités du bassin versant .....	2
1.1.1 Nombre d'habitants par délégation .....	2
1.1.2 Densité de population par délégation .....	4
1.1.3 Population par secteur en 1994 .....	6
1.2 Evolution de la population urbaine du bassin versant .....	7
1.3 Comparaison de la démographie du bassin avec celle de la Tunisie .....	8
1.3.1 Evolution du nombre d'habitants .....	8
1.3.2 Evolution du taux d'accroissement annuel de la population .....	9
1.3.3 Evolution de la densité de population .....	10
1.3.4 Evolution de la population étrangère .....	10
<b>2 INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES .....</b>	<b>12</b>
2.1 La transition démographique .....	12
2.2 Répartition de la population par classes d'âge .....	15
2.3 Evolution de la structure des ménages .....	17
2.4 Evolution du rapport de masculinité .....	18
<b>3 EDUCATION .....</b>	<b>19</b>
<b>4 POPULATION ACTIVE .....</b>	<b>23</b>
4.1 Evolution du taux d'activité .....	23
4.2 Evolution de la répartition par secteur d'activité .....	24
4.3 Evolution du taux de chômage .....	24
<b>5 MIGRATIONS .....</b>	<b>25</b>
<b>6 REVENUS .....</b>	<b>27</b>
<b>7 CONDITIONS D'HABITAT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT .....</b>	<b>28</b>
<b>8 EXPLICATION SOCIO-ECONOMIQUE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES .....</b>	<b>31</b>
8.1 Historique de la démographie tunisienne de 1860 à 1956 .....	31
8.1.1 Premières estimations (1860-1880) .....	31
8.1.2 Vers la transition démographique (1880-1956) .....	34
8.2 Les politiques démographiques de 1956 à nos jours .....	38
8.3 Evolution socio-culturelle de la Tunisie .....	40
8.3.1 La famille .....	40
8.3.2 Le mariage .....	41
8.3.3 Le statut de la femme .....	42
8.3.4 L'accès à l'éducation .....	42
8.3.5 Le marché du travail .....	43
8.3.6 Les institutions de prévoyance .....	43
8.3.7 L'économie de marché .....	43
8.3.8 La migration .....	44
8.3.9 L'institution juridique .....	44
8.3.10 L'institution religieuse .....	44
8.3.11 La santé .....	45
8.3.12 Le planning familial .....	45
<b>9 SYNTHÈSE DE LA PARTIE III .....</b>	<b>46</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>49</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>59</b>

## **INTRODUCTION DE LA PARTIE III**

Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé les données des recensements de l'INS (Institut National de la Statistique). Ces recensements ont lieu environ tous les 10 ans. Depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956, il y a eu 6 principaux recensements : en 1956, en 1966, en 1975, en 1984, en 1994 et en 2004. Les données du recensement de 2004 ne sont malheureusement pas encore disponibles actuellement. Les données du recensement de 1956 semblent peu fiables ; ce dernier a été réalisé rapidement après l'indépendance afin de pouvoir mettre en place les nouvelles politiques du pays. On peut également remarquer que les données des recensements récents (1994 et quelques données de 1984) ne sont publiées qu'en arabe à l'échelle locale ; il en découle une difficulté dans la collecte de données sur le terrain et un traitement des données plus long à cause de la traduction. Des études "population et emploi" sont également réalisées tous les 5 ans et des annuaires statistiques sont édités annuellement. Ces études sont moins complètes que les recensements mais pourront apporter des données complémentaires. Nous utiliserons également certaines informations issues des annuaires statistiques édités annuellement. Quand ce ne sera pas précisé, les données présentées seront issues des publications de l'INS que nous pouvons considérer comme des sources fiables.

Il faut également noter que l'étude de l'évolution de la population du bassin versant du Merguellil est rendue plus complexe à cause du changement des délimitations administratives entre chaque recensement. La Tunisie est actuellement composée de 23 gouvernorats, subdivisés en délégations, elles-mêmes subdivisées en secteurs. La zone du bassin versant du Merguellil comprend une partie de 7 délégations : les délégations de Makthar et de Kesra se trouvent dans le gouvernorat de Siliana, les délégations de Chébika, Haffouz, El Alaa, Oueslatia et Hajeb El Layoun se trouvent dans le gouvernorat de Kairouan.

Lorsque nous étudierons des données qui n'existent qu'à l'échelle du gouvernorat, nous étudierons les données du gouvernorat de Kairouan. Cependant, bien que la partie du bassin qui se trouve sur le gouvernorat de Kairouan compte actuellement 20 % de la population du gouvernorat, elle n'est pas toujours représentative du gouvernorat. En effet, la ville de Kairouan, 5<sup>ème</sup> ville de Tunisie, a un impact important sur la dynamique démographique du gouvernorat. La délégation de Kesra n'est pas représentative du gouvernorat de Siliana et ne représente que 8 % de la population du gouvernorat. Nous ne comparerons donc pas les données du bassin versant du Merguellil avec les données du gouvernorat de Siliana.

Dans cette partie, nous commencerons par l'étude de l'évolution récente de la taille et de la répartition de la population au sein du bassin versant. Nous verrons ensuite que l'évolution récente de la population du bassin peut être en partie expliquée par l'évolution des indicateurs démographiques comme les taux de natalité, de mortalité et l'accroissement naturel ainsi que par les politiques démographiques. Nous tenterons alors de mieux connaître la population du bassin versant par l'étude de sa répartition par classes d'âge, de son niveau d'éducation. Nous découvrirons également le mode de vie de cette population en observant l'activité de la population, ses dynamiques migratoires, ses revenus et ses conditions de vie. Un paragraphe plutôt qualitatif sera consacré à l'étude de l'évolution de la population de 1880 à l'indépendance (1956). Nous terminerons par l'étude des coutumes et des traditions de la population tunisienne qui ont eu et ont encore un impact sur les dynamiques démographiques du bassin versant.

## **1 EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES HABITANTS**

Comme les délimitations administratives ont évolué entre les recensements, nous avons choisi de présenter ici les cartes montrant la population par délégation en 1975, 1984 et 1994. Nous ne présenterons pas la carte de 1966 car les délimitations des délégations sont trop différentes de celles de 1975 ; il serait alors difficile de voir l'évolution de la population entre ces deux dates. Les données concernant l'année 1966 ainsi que les données utilisées pour réaliser les cartes figurent en annexe 1.

### **1.1 Evolution du nombre d'habitants et des densités du bassin versant**

#### **1.1.1 Nombre d'habitants par délégation**

En 1994, le nombre total d'habitants dans la zone d'étude<sup>1</sup> est de 102 600, soit 87 100 habitants situés dans le gouvernorat de Kairouan et 15 500 habitants situés dans le gouvernorat de Siliana.

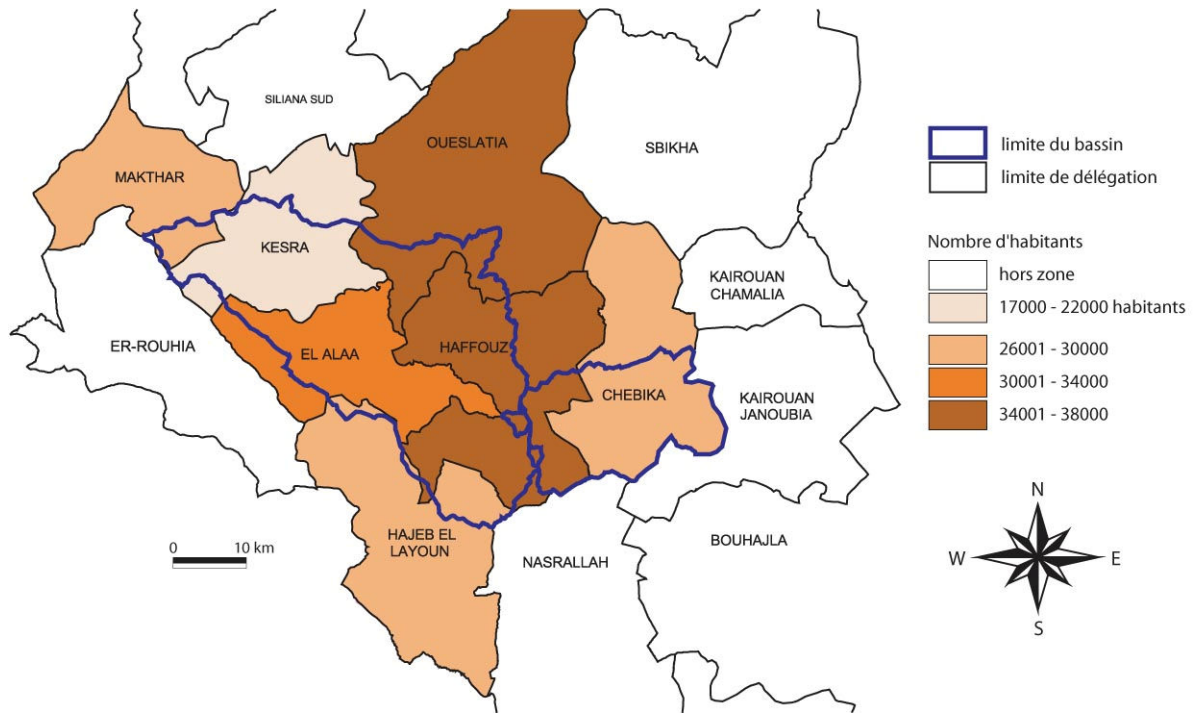
Nous allons montrer ici les cartes de 1984 et 1994. Afin de voir l'évolution du nombre d'habitants, les légendes utilisées sont les mêmes pour les deux cartes.

Par l'observation des figures 1 et 2 situées ci après, nous pouvons constater que l'augmentation du nombre d'habitants a été presque similaire dans chaque délégation. Mise à part la délégation de Kesra dont le nombre d'habitants a très faiblement augmenté, les autres délégations ont vu leur population s'accroître d'environ 4000 habitants.

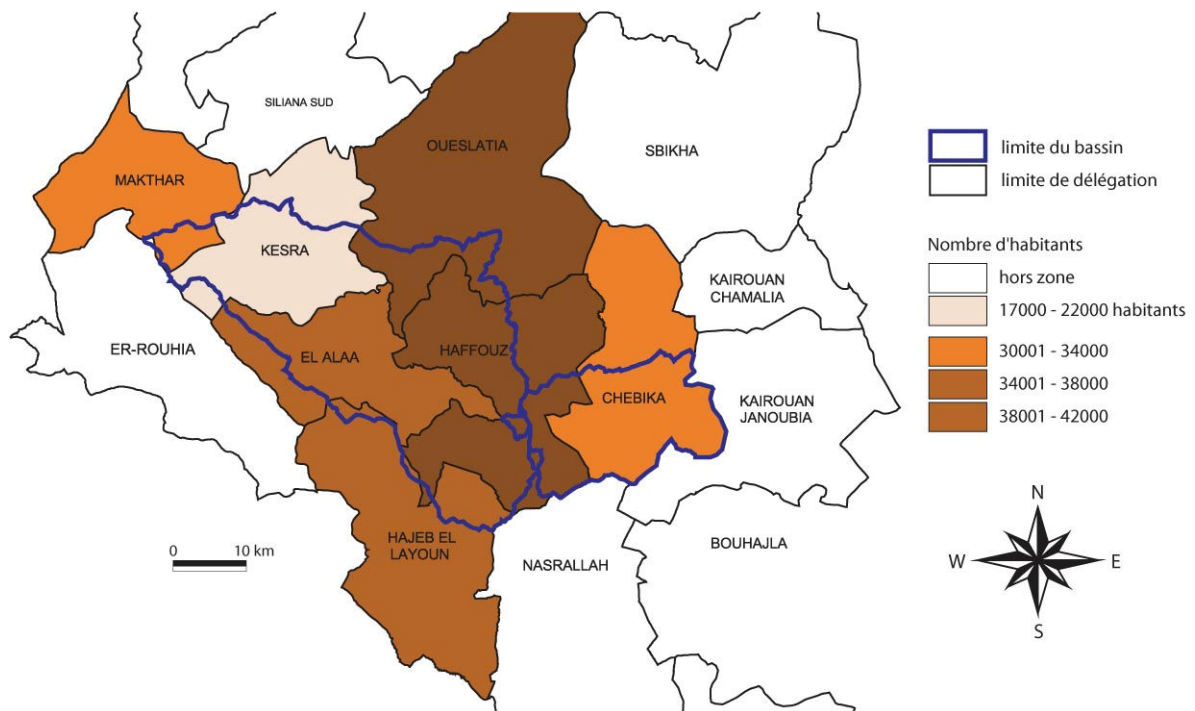
---

<sup>1</sup> Voir annexe 2 pour le calcul

*Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil  
Partie III : Evolution démographique de 1966 à nos jours*



**Figure 1 : Nombre d'habitants par délégation en 1984**



**Figure 2 : Nombre d'habitants par délégation en 1994**

### 1.1.2 Densité de population par délégation

Comme les délimitations des délégations de El Alaa, Haffouz, Kesra et Makthar ont changé entre 1975 et 1984 (Haffouz a été divisée en Haffouz + El Alaa ; Makthar a été divisée en Makthar + Kesra), il est plus pertinent d'étudier les densités de population plutôt que le nombre d'habitants pour étudier l'évolution de la population entre 1975, 1984 et 1994. Ici, les trois cartes n'ont pas la même échelle : cela permet de voir l'évolution de la répartition de la population.



Figure 3 : Densité de population par délégation en 1975

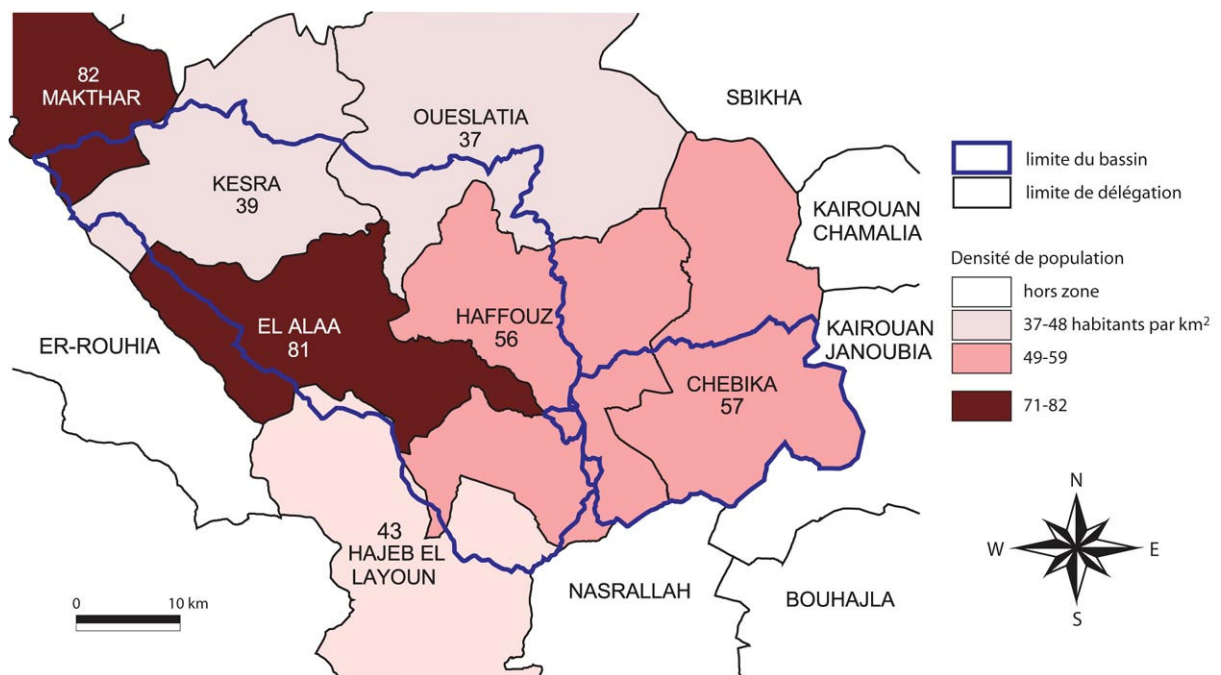


Figure 4 : Densité de population par délégation en 1984



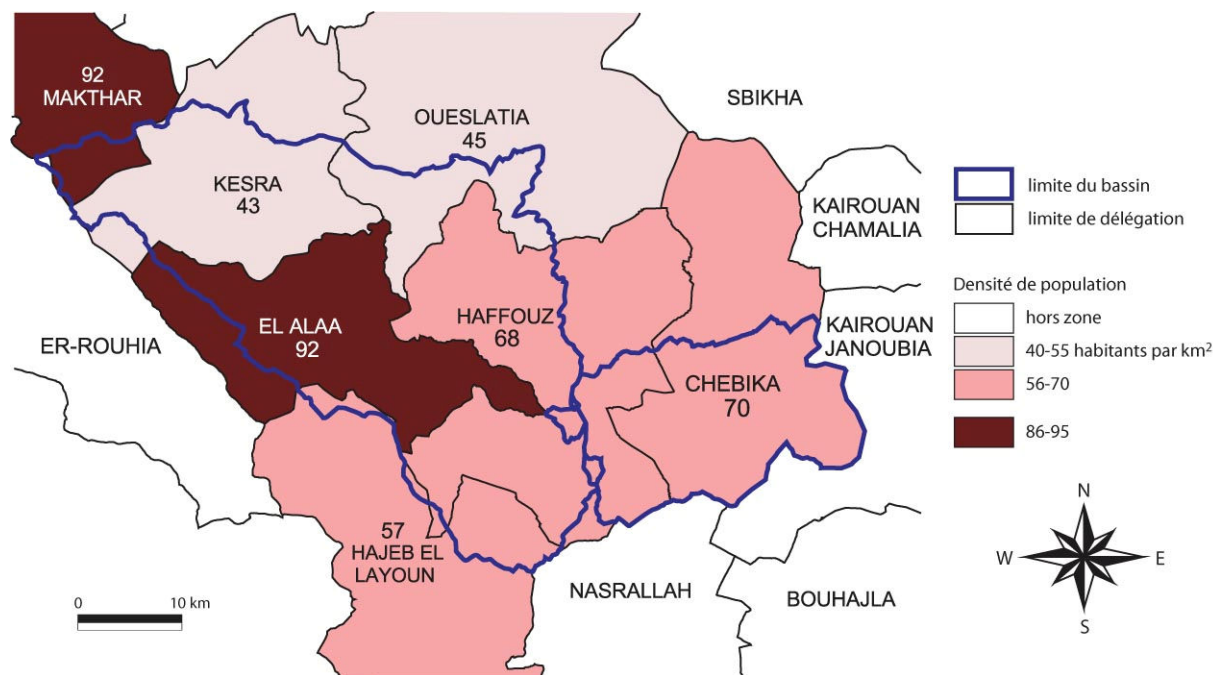


Figure 5 : Densité de population par délégation en 1994

On observe ainsi que la répartition de la population entre les délégations est quasiment identique en 1975, 1984 et 1994. Ce sont les délégations d'El Alaa et à moindre mesure les délégations d'Haffouz et de Chébika qui restent les plus densément peuplées. En 1994, la densité moyenne du bassin versant est de 67 habitants par km<sup>2</sup>.

Cependant, en observant plus en détail, on peut remarquer l'existence de 4 zones à l'intérieur du bassin :

- des zones de djebel<sup>3</sup> faiblement peuplées : c'est le cas des délégations de Kesra, Oueslatia et à moindre mesure Hajeb el Layoun. Le secteur d'Essouelim de la délégation de Makthar fait également partie de cette zone ; nous le verrons par la suite par l'étude des densités de population par secteur ;

- des zones fortement peuplées dont la population évolue peu : c'est le cas de la délégation d'El Alaa ;

- des zones moyennement peuplées dont la population augmente progressivement : c'est le cas de la délégation d'Haffouz ;

- des zones moyennement peuplées dont la population s'est accrue fortement : c'est le cas de la délégation de Chébika dont la densité de population a presque doublé entre 1975 et 1994.

Dans la partie I traitant de l'histoire agraire, nous avons déjà expliqué les causes des dynamiques de population. Par la suite, l'étude des autres caractéristiques démographiques de la population nous permettra de mieux caractériser ces zones.

<sup>2</sup> Voir annexe 2 pour le calcul

<sup>3</sup> *djebel* ou *jbel* est le mot arabe signifiant montagne.

### **1.1.3 Population par secteur en 1994**

L'étude réalisée à l'échelle de la délégation présente quelques inconvénients. Pour les délégations qui ne sont qu'en partie dans la zone d'étude, il est difficile d'évaluer la population située dans la zone d'étude. Nous allons donc maintenant étudier la répartition de la population par secteurs.

D'après les figures 6 et 7 (Voir annexe 4 et 5), on observe que les plus fortes densités de population correspondent aux zones communales (la ville de Haffouz a une densité de 377 habitants/km<sup>2</sup>). De fortes densités de population sont également atteintes dans les zones de périmètres irrigués : c'est le cas des secteurs d'Ain El Bidha (délégation de Haffouz), d' El Mansoura et d'El Garia (délégation de Kesra) et des secteurs de la délégation de Chébika. Les zones de faibles densités sont surtout situées en périphérie de la zone d'étude : ce sont en général des zones de forêt (cela concerne les secteurs de faible densité de la délégation de Kesra : Ellouza et El Hammem) ou des zones de djebel. On peut remarquer cependant de fortes densités dans certaines zones montagneuses comme le djebel Trozza ou le secteur de Jebbes. Les fortes densités de la délégation d'El Alaa sont dues à l'histoire agraire détaillée en partie I. Actuellement, on observe une concentration excessive de population dans les secteurs de la délégation d'El Alaa présentant quelques ressources en eau.

On peut également expliquer les densités importantes dans les secteurs de la délégation de Chébika par l'influence de la ville de Kairouan. En passant d'une densité de population de 39 à 70 habitants/km<sup>2</sup> entre 1975 et 1994, la délégation de Chébika est celle qui montre le plus fort accroissement de population pendant cette période. L'accroissement de la population est encore plus important pour les secteurs situés dans le bassin du Merguellil. En effet, les secteurs hors bassin sont situés sur des zones montagneuses non irriguées à faible accroissement de population.

En ce qui concerne la répartition spatiale de la population rurale, les djebels sont des zones d'habitat dispersé. Cela peut s'expliquer par la volonté des agriculteurs d'habiter à côté de leurs terres. Inversement, la population rurale des zones de plaine a tendance à se regrouper. En effet, les petits agriculteurs n'habitent pas à côté de leurs parcelles irriguées ; l'irrigation a entraîné la construction de nombreux petits douars comme Sidi Ali Ben Salem, Abida, Hammad, Karma,... Les gens se sont regroupés autour de l'école, du souk, des administrations,... Des commerces et des cafés se sont alors développés.

#### **Figure 6 : Nombre d'habitants par secteur en 1994**

(Voir annexe 4)

#### **Figure 7 : Densité de population par secteur en 1994**

(Voir annexe 5)



## 1.2 Evolution de la population urbaine du bassin versant

Commençons tout d'abord par présenter l'urbanisation actuelle dans le bassin versant et à sa périphérie.

**Figure 8 : Population des communes en 1994**

(Voir annexe 7)

**Tableau 1 : Evolution de la population communale dans la zone du bassin versant**

Nom des communes	Communes du bassin versant				Total bassin	Communes à proximité du bassin			
	Haffouz	El Alaa	Chebika	Kesra		Kairouan	Oueslatia	Hajeb Layoun	Makthar
gouvernorat	Kairouan	Kairouan	Kairouan	Siliana		Kairouan	Kairouan	Kairouan	Siliana
délégation	Haffouz	El Alaa	Chebika	Kesra		Kairouan	Oueslatia	Hajeb el Layoun	Makthar
secteur	Haffouz	El Alaa	Chebika	Kesra		Kairouan	Oueslatia	Hajeb el Layoun	Makthar
date de création	20/11/1957	après 1966	après 1984	après 1984		02/06/1887	12/03/1957	05/07/1956	25/09/1956
population 1931					0	21 532			
population 1936					0	22 991			
population 1946					0	32 299			
population 1956					0	33 968			4 021
population 1966	2 087				2 087	46 199	2 031	2 846	5 393
population 1975	2 720	1866			4 586	54 546	3 228	3 754	6 068
population 1984	4 198	2335			6 533	72 254	6 793	5 765	6 672
population 1994	6 877	2 741	2 258	2 367	14 243	102 634	9 143	8 960	12 863

Nous pouvons noter ici que les délégations portent le nom de la commune chef-lieu de délégation. Le secteur où se situe la commune porte également le nom de la commune. Par exemple, la commune d'Haffouz se trouve sur le secteur d'Haffouz, dans la délégation d'Haffouz et dans le gouvernorat de Kairouan.

Le bassin versant ne possède pas de grand centre urbain. Les communes du bassin sont récentes ; ce sont des communes rurales qui ne dépassent pas 6 877 habitants en 1994 (commune d'Haffouz). Leur croissance a été faible entre les recensements ; on n'a donc pas un exode rural intra-bassin important. Bien que faible, l'exode rural dans le bassin versant, est un phénomène ancien qui s'est manifesté en direction du chef lieu du gouvernorat, depuis les années 1970. Il s'est accentué depuis, grossissant les chefs-lieux de délégation et certains groupements ruraux. On doit cependant noter qu'une proportion importante des occupés résidant en milieu urbain continuent à exercer une activité agricole.

Dans le tableau 1, nous avons choisi de présenter les communes à proximité du bassin versant car celles-ci peuvent avoir une influence sur les dynamiques de population du bassin. La ville de Kairouan a eu une croissance importante, surtout depuis 1956 et n'a cessé d'exercer une attraction sur les populations rurales du gouvernorat et des gouvernorats limitrophes. En 1956, Kairouan était la seule commune du gouvernorat ; les autres communes ont été créées entre 1956 et 1984.

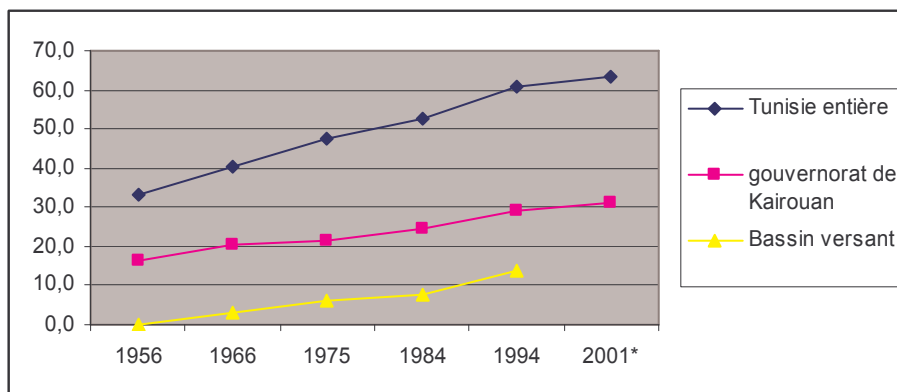
La commune de Chébika doit son existence à sa liaison avec la ville de Kairouan. C'est une zone de transit obligé reliant le chef lieu du gouvernorat à au moins quatre délégations (Oueslatia, Haffouz, El Alaa et Hajeb el Layoun). La proximité de la commune de Chébika avec les croisements des routes<sup>4</sup> GP3 et GP12 lui permet de jouer un rôle de plaque tournante. Cependant, le faible taux d'accroissement annuel (2%) est dû à la proximité avec la ville de Kairouan : une partie de la population de la délégation préfère s'installer dans le chef lieu du gouvernorat.

Les communes d'Oueslatia, d'Hajeb el Layoun et de Makthar ont eu une croissance importante. Comme ces trois délégations sont des zones montagneuses aux sols pauvres, on peut penser que ces communes ont recueilli l'exode rural de leur délégation. Il a dû se produire un exode rural des habitants des secteurs de El Menzel, Djebel Rihane et Djebel Ousselet, secteurs montagneux de faible densité situés dans le bassin vers la commune d'Oueslatia, chef lieu de délégation. Il s'est peut-être produit le même phénomène pour les secteurs de Rhima, Hadaya et Chouachi en direction du

<sup>4</sup> GP = route de Grand Parcours. La dénomination a récemment changé et actuellement ces routes sont appelées également RN pour Route Nationale.

chef lieu de délégation d'Hajeb el Layoun et pour le secteur d'Essouelim en direction de Makthar. Cependant, bon nombre de communes situées à proximité du bassin versant sont polarisées en grande partie par des pôles extérieurs au gouvernorat : Oueslatia est polarisée par Siliana et Hajeb el Layoun est polarisée par Sbeitla.

**Graphique 1 : Comparaison de l'évolution du taux d'urbanisation dans le bassin versant du Merguellil avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994<sup>5</sup>**



\* estimation de l'INS pour l'année 2001

Malgré la présence de la ville de Kairouan, le gouvernorat de Kairouan affiche des taux d'urbanisation parmi les plus faibles du pays. La croissance urbaine du gouvernorat de Kairouan est faible et régulière depuis 1956. En ce qui concerne le bassin versant, le taux d'urbanisation, très faible en 1966 s'est accru surtout entre 1984 et 1994. Cependant, le bassin versant reste une zone à dominante rurale.

### 1.3 Comparaison de la démographie du bassin avec celle de la Tunisie

#### 1.3.1 Evolution du nombre d'habitants

**Tableau 2 : Comparaison de l'évolution du nombre d'habitants du bassin versant avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956<sup>6</sup> à 1994**

date	Tunisie entière (1)	gouvernorat de Kairouan (2)	% (2)/(1)	Bassin versant	% (3)/(2)
1911	1 938 943				
1921	2 093 939				
1926	2 159 708				
1931	2 410 692				
1936	2 608 313				
1946	3 230 952				
1956	3 783 169	205 039	5,4	44 990	22
1966	4 533 351	278 324	6,1	68100	24
1975	5 588 209	338 477	6,1	74200	22
1984	6 966 173	421 607	6,1	87100	21
1994	8 785 364	532 709	6,1	102600	19
estimation 2002	9 781 900	571 100	5,8		

<sup>5</sup> Voir tableau A3.1 en annexe 3 pour les valeurs exactes.

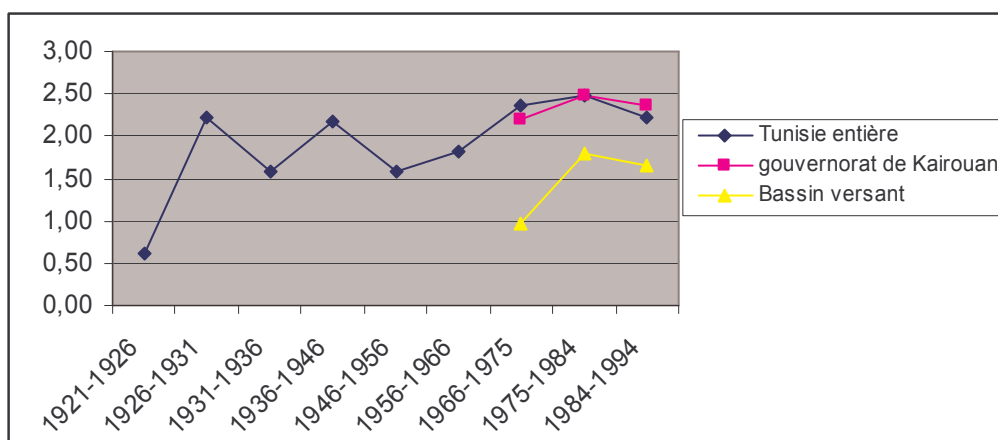
<sup>6</sup> Pour l'année 1956, le nombre d'habitants du gouvernorat de Kairouan et du bassin versant sont moins fiables et ne sont donnés ici qu'à titre indicatif

Ce tableau nous permet tout d'abord de comparer l'évolution de la population tunisienne et l'évolution de la population du gouvernorat de Kairouan. Le pourcentage de la population du gouvernorat de Kairouan dans la population totale du pays nous montre que l'évolution de la population du gouvernorat de Kairouan se fait au même rythme que l'évolution de la population du pays.

Le nombre d'habitants du bassin versant a été calculé comme indiqué en annexe 2. Il sera plus facile d'interpréter ces résultats en étudiant le taux d'accroissement annuel de la population.

### 1.3.2 Evolution du taux d'accroissement annuel<sup>7</sup> de la population

**Graphique 2 : comparaison du taux d'accroissement annuel de la population du bassin versant avec celui du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1966 à 1994<sup>8</sup>**



Ce graphique montre que la population du gouvernorat de Kairouan croit au même rythme que la population tunisienne. Nous commenterons donc d'abord les données à l'échelle du pays. Les taux d'accroissement annuel de la population tunisienne pour les périodes de 1921 à 1956 seront étudiés plus en détail dans le paragraphe 8.1. ; ils ne sont donnés ici qu'à titre indicatif.

Au cours de la période intercensitaire 1956-1966, ce taux est de 1,83% enregistrant ainsi une légère hausse par rapport à celui de la période 1946-1956. Cependant, il reste relativement faible ; ceci pourrait s'expliquer essentiellement par le départ massif des étrangers, notamment les français et les italiens, au début des années 60 (Bataille de Bizerte de juillet 1961 et nationalisation des terres agricoles en mai 1964).

Ensuite, au cours de la période 1966-1975, on a enregistré un taux plus élevé. Ce taux aurait pu encore être un peu plus élevé si la population tunisienne n'avait pas été affectée par le mouvement migratoire international des années 1966-1973 (migration vers la France, l'Italie, la Libye, la RFA,...) qui s'est atténué en 1974 par suite de la conjoncture économique mondiale. Depuis, on enregistre dans le pays un solde migratoire pratiquement négligeable. Pour la période 1975-1984, on observe une légère augmentation du taux d'accroissement naturel du pays qui peut s'expliquer par la diminution de l'émigration. La période 1984-1994 montre que la diminution du taux d'accroissement naturel est amorcée. En effet, au cours de la décennie 1984-1994, le taux d'accroissement annuel moyen de la population a connu une baisse appréciable, passant de 2,58% pour l'année 1984 à 1,70% pour l'année 1994. Pour l'année 2002, l'INS a estimé ce taux à 1,08%, soit une diminution importante par rapport à l'année 1994. Nous pourrions expliquer cette diminution par l'étude de l'évolution de la natalité que nous ferons par la suite.

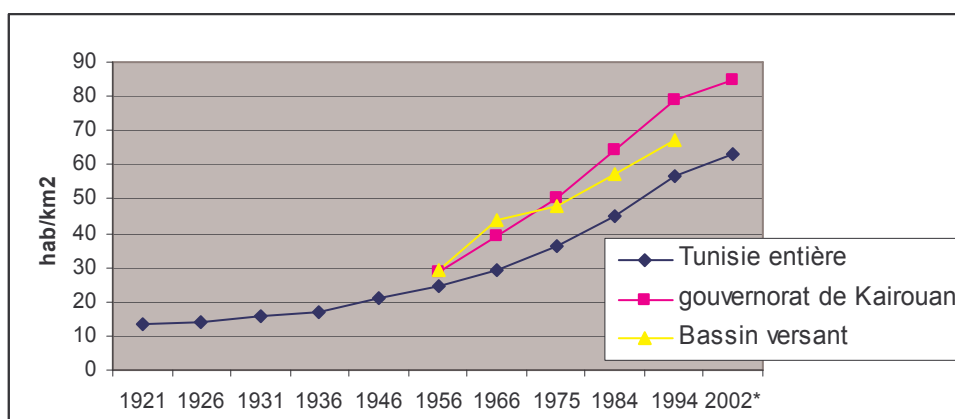
<sup>7</sup> Le taux d'accroissement naturel annuel moyen entre deux recensements est calculé comme indiqué dans la partie définition. Ici, nous avons choisi de calculer nous-même ces taux car les chiffres trouvés différaient selon les publications.

<sup>8</sup> Voir tableau A3.2 en annexe 3 pour les valeurs exactes.

Pour le bassin versant, on note des taux beaucoup plus faibles que ceux du pays ou du gouvernorat. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette observation. D'une part, le bassin versant du Merguellil est une zone rurale ; la croissance de la population y est donc moins importante que dans les zones urbaines. D'autre part, le très faible taux d'accroissement entre 1966-1975 peut être expliqué par un mouvement migratoire important. Comme nous l'avons dit en partie I, c'est en effet à partir de 1966 qu'ont commencé les migrations saisonnières ou définitives vers le Sahel et la ville de Tunis. Il semble donc que le bassin versant ait été touché par l'exode rural et en particulier dans les années 1966-1975.

### 1.3.3 Evolution de la densité de population

**Graphique 3 : Comparaison de l'évolution de la densité de population du bassin versant avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956<sup>9</sup> à 1994**



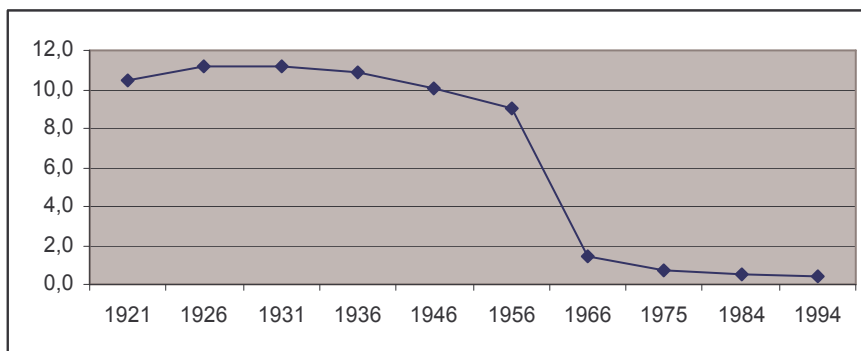
Malgré un faible taux d'accroissement annuel de la population, le bassin versant du Merguellil conserve jusqu'en 1994 (et certainement encore actuellement car la densité de population du bassin a augmenté entre 1994 et 2002) une densité de population supérieure à celle de la Tunisie. Sa densité de population est cependant devenue inférieure à celle du gouvernorat de Kairouan ; cela est certainement dû à la croissance importante de la ville de Kairouan qui se trouve à l'extérieur du bassin. L'histoire agraire permet de comprendre les fortes densités présentes dans les zones rurales du bassin versant.

### 1.3.4 Evolution de la population étrangère

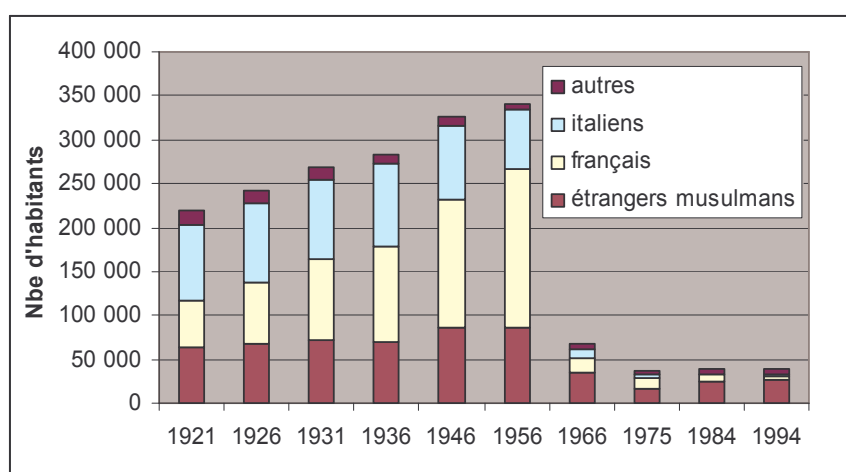
Bien que nous ne disposions pas des données sur la population étrangère dans le bassin versant, il semble intéressant de montrer l'évolution de cette population. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, au cours de certains événements historiques comme l'indépendance de la Tunisie en 1956, l'évolution de la population étrangère a eu un impact non négligeable sur la dynamique démographique du pays. De plus, la population étrangère était présente dans le bassin versant.

<sup>9</sup> De même que précédemment, les densités de population du bassin versant et du gouvernorat de Kairouan ne sont données qu'à titre indicatif pour l'année 1956. Voir tableau A3.3 en annexe 3 pour les valeurs exactes.

Graphique 4 : Part de la population étrangère dans la population totale tunisienne de 1921 à 1994<sup>10</sup>



Graphique 5 : la population étrangère en Tunisie par nationalité<sup>11</sup>



Actuellement, le pourcentage de population étrangère dans la population tunisienne est négligeable. Le recensement de 1994 montre que plus de la moitié des résidents étrangers sont des algériens ou des marocains et que 88% des étrangers résident en zone urbaine. Cela concerne donc peu le bassin versant actuellement. Les graphiques 4 et 5 permettent surtout de montrer une diminution très importante de la population étrangère en Tunisie entre 1956 et 1966. Nous commenterons par la suite, dans le paragraphe 8.1. l'évolution historique des populations tunisiennes et étrangères entre 1911 et 1956.

Tableau 3 : la population étrangère dans le gouvernorat de Kairouan

date	tunisiens	étrangers	% pop totale
1956	203 350	1 689	0,82
1966	277 929	395	0,14
1975	338 107	370	0,11
1984	421 177	430	0,10
1994	532 344	365	0,07

Dans le gouvernorat de Kairouan, la population étrangère a toujours été négligeable. C'est un des gouvernorats qui recense le moins d'étrangers depuis 1956. En 1956, la population étrangère du gouvernorat était constituée de plus de 50% de français ; en 1994, ce sont les algériens qui

<sup>10</sup> Voir tableau A3.4 en annexe 3 pour les valeurs exactes.

<sup>11</sup> Voir tableau A3.4 en annexe 3 pour les valeurs exactes.

représentent environ 75% de la population étrangère du gouvernorat. En 1956, environ 50% des étrangers habitent dans la ville de Kairouan : leur présence devait donc être faible en milieu rural et dans le bassin versant. Le gouvernorat de Siliana comptait également peu d'étrangers ; c'était surtout des algériens qui se trouvaient probablement à proximité de la frontière et donc pas dans le bassin versant. Comme nous l'avons vu dans la partie I concernant l'histoire agraire, bien que présents en faible nombre dans le bassin versant, les colons français ont eu un impact important sur l'évolution agricole.

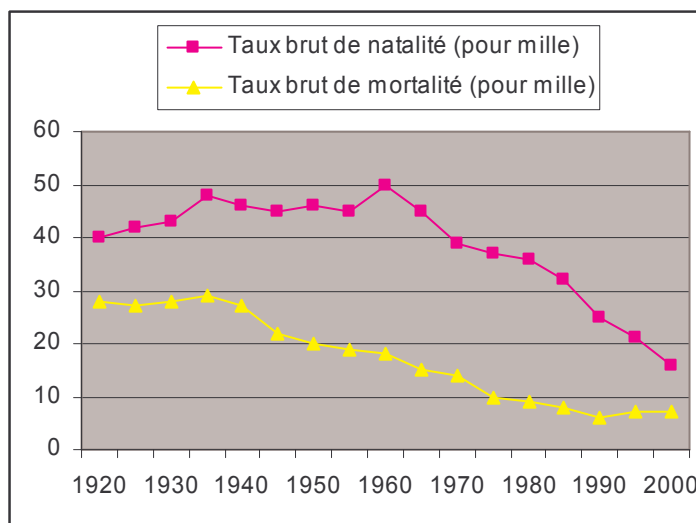
## 2 INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

L'étude de l'évolution des indicateurs va nous permettre de mieux comprendre les dynamiques démographiques du bassin versant. Pour cela, nous le replacerons souvent dans son contexte régional ou national.

### 2.1 La transition démographique

Nous allons tout d'abord présenter l'évolution des taux de natalité, de fécondité, de mortalité et de mortalité infantile. Leur évolution est en grande partie responsable des chiffres que nous avons commentés dans le paragraphe précédent. Malheureusement, il est souvent difficile d'obtenir des données à l'échelle régionale pour ces indicateurs.

**Graphique 6 : Evolution des taux de natalité et de mortalité en Tunisie entre 1920 et 2000**



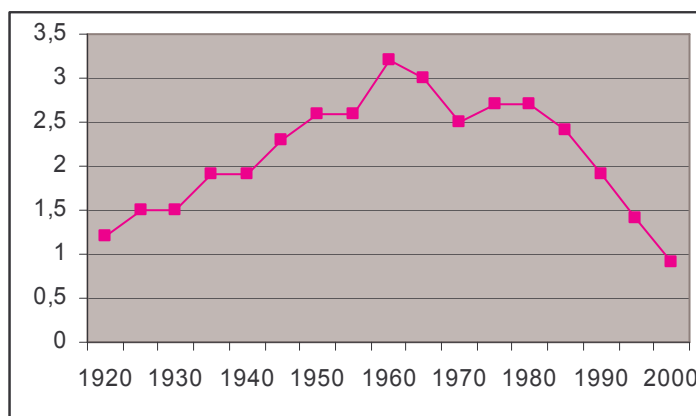
L'étude de l'évolution des taux bruts de natalité et de mortalité en Tunisie permet de mettre en évidence la transition démographique. Elle a commencé en 1940 avec la baisse de la mortalité qui s'est stabilisée depuis une dizaine d'années autour de 5,7 pour mille. La natalité a commencé à diminuer en 1960 et est encore en baisse actuellement<sup>12</sup> ; le taux brut de natalité est de 16,9 pour mille en 1999.

En 1999, pour le gouvernorat de Kairouan, le taux de natalité est de 18,3 pour mille et le taux de mortalité est de 6,2 pour mille. Cela montre un léger retard du gouvernorat par rapport au pays pour la transition démographique.

<sup>12</sup> Voir paragraphe 8.2. pour les politiques du planning familial



Graphique 7 : Taux d'accroissement naturel<sup>13</sup> (en %) de la population tunisienne entre 1920 et 2000

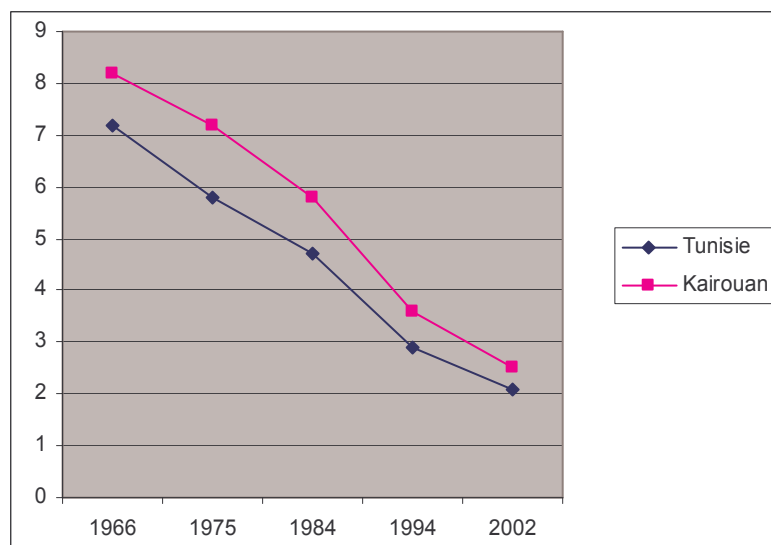


Source : INS, annuaires statistiques

Le taux d'accroissement naturel de la population permet de mettre en évidence la période pendant laquelle la transition démographique a permis une croissance maximale de la population. Cette période se situe entre 1960 et 1980. Le taux d'accroissement naturel est de 1,1% en 1999.

Le taux d'accroissement naturel de la population du gouvernorat de Kairouan est de 1,2% en 1999. C'est la conséquence des taux de natalité et de mortalité annoncés plus haut. Ce taux est très proche de celui de la Tunisie.

Graphique 8 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité<sup>14</sup> de la Tunisie et du gouvernorat de Kairouan de 1966 à 1994



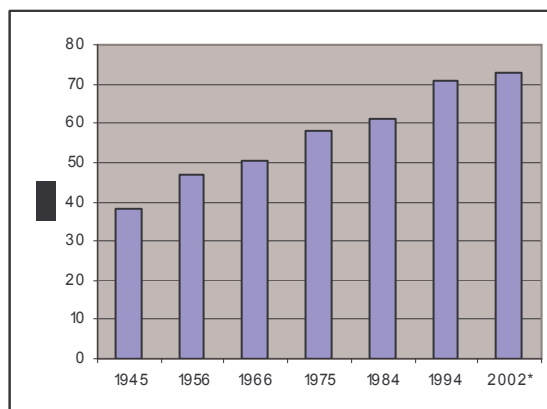
L'indice synthétique de fécondité de 2,09 enfants par femme en 2002 montre que la baisse de la natalité est quasiment terminée en Tunisie ; la transition démographique du pays est donc quasiment achevée. Kairouan est le gouvernorat qui possède, depuis 1966, l'indice de fécondité le plus élevé de la Tunisie. Jusqu'en 1984, Kairouan semble décalé de 10 ans par rapport à la Tunisie. Cet écart s'est réduit dans la décennie 1984-1994. Cela est peut être dû aux politiques anti-natalistes qui limitent les allocations familiales aux trois premiers enfants depuis 1988<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Voir définition en annexe

<sup>14</sup> Nombre d'enfants par femme

<sup>15</sup> Voir paragraphe 8.2. pour une étude plus détaillée des politiques démographiques de la Tunisie.

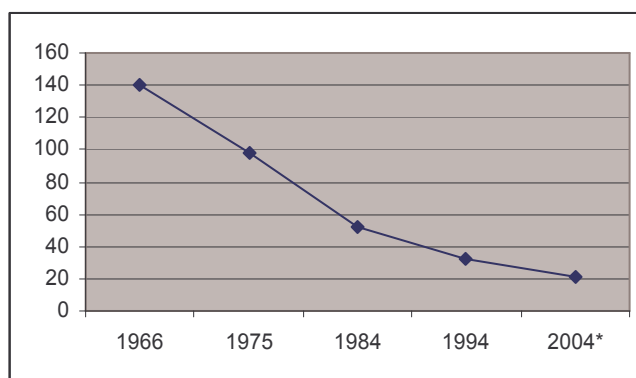
**Graphique 9 : Evolution de l'espérance de vie en Tunisie de 1945 à 2002**



\*estimation de l'INS pour l'année 2002

L'espérance de vie est passée de 38 ans en 1945 à 50,6 ans en 1966 pour atteindre 73 ans en 2002 (estimation INS), avec une espérance de vie des femmes de 75 ans contre 71 ans pour les hommes. Une telle augmentation de l'espérance de vie est inévitablement liée à la réduction de la mortalité infantile. Comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous, le taux brut de mortalité infantile est passé de 140 pour mille en 1966 à 20 pour mille en 2004.

**Graphique 10 : Evolution du taux brut de mortalité infantile en Tunisie entre 1966 et 2004**



\*estimations de l'INS pour l'année 2004

À l'aube de l'an 2000, la Tunisie se classe parmi les pays dont la transition démographique est bien avancée. Comme nous l'étudierons dans le paragraphe suivant, le socle de la pyramide des âges révèle l'importance du phénomène en cours, puisque le nombre des naissances n'augmente plus depuis le milieu des années 1980. Si le pays poursuit sa transition démographique selon le schéma classique, on peut raisonnablement estimer un indice synthétique de fécondité assurant le remplacement des générations à terme, pour les années 2010 : c'est l'hypothèse moyenne envisagée par l'Institut National de la Statistique.

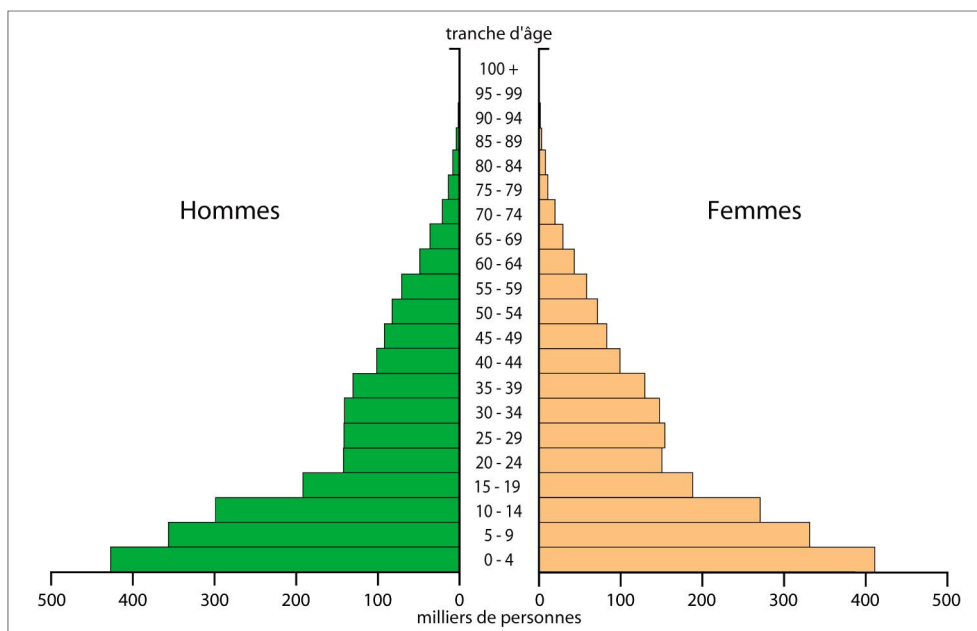
La rapidité du processus de la baisse de la fécondité est exceptionnelle pour un pays arabo-musulman. Alors que la Tunisie est à un stade bien avancé de sa transition démographique, d'autres pays du monde arabe n'ont pas entamé la leur. En Arabie Saoudite, à Oman et au Yémen, l'indice synthétique de fécondité est supérieur à 6 enfants par femme au cours de la période 1990-1995. Le Yémen détient d'ailleurs le record du monde en matière de fécondité avec un indice synthétique de fécondité de 7,6 enfants par femme. D'autres pays ont entamé leur transition après la Tunisie. Le Maroc, le Liban et l'Egypte ont connu une baisse de la fécondité à partir des années 1970, l'Algérie, l'Irak et le Qatar dans les années 1980, la Jordanie et la Syrie au début des années 1990 (Chesnais, 1997).

Nous expliquerons cette baisse importante de la fécondité en Tunisie par les politiques démographiques que nous détaillerons dans le paragraphe 8.2.

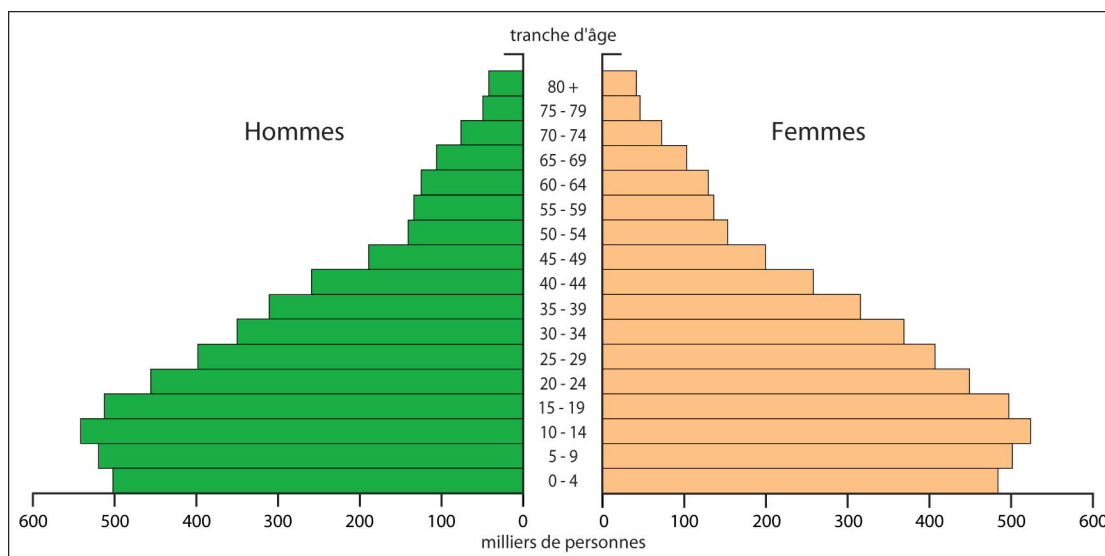
## 2.2 Répartition de la population par classes d'âge

La répartition de la population par classes d'âge est le reflet des indicateurs démographiques étudiés précédemment.

Graphique 11 : pyramide des âges de la Tunisie en 1966



Graphique 12 : pyramide des âges de la Tunisie en 1999



La pyramide des âges de la Tunisie a changé progressivement d'aspect entre 1966 et 1999. En 1966, elle présentait une forme typique de pyramide avec une base large et un sommet très étroit, caractéristique des pays de natalité élevée mais de mortalité encore élevée et d'espérance de vie faible. Entre 1966 et 1994, on observe encore une forme de pyramide mais avec une réduction progressive du pourcentage des classes d'âges jeunes. Depuis 1994, on observe un rétrécissement

de la pyramide à la base : la pyramide prend alors une forme dite de "parasol". La baisse de la natalité est alors observable sur la pyramide : cette forme est caractéristique des pays en fin de transition démographique. On peut également noter que la réduction de la natalité du milieu urbain a précédé celle du milieu rural. En effet, dès 1975, la pyramide des âges du milieu urbain montre une diminution à la base, témoignant d'une baisse de la natalité.

La pyramide des âges peut également nous permettre d'observer l'impact de certains événements sur la démographie du pays. On peut observer un léger creux pour les classes d'âges nées entre 1940 et 1950 : cela est dû aux épidémies de typhus et de fièvre typhoïde qui ont sévi en Tunisie dans les années 1940 et qui ont surtout touché les enfants en bas âge. Ce creux était surtout notable pour les pyramides de 1966 et 1975 et peut être observé parmi les générations de 20 à 25 ans en 1966 et 30 à 35 ans en 1975. Cependant, aux mêmes dates, ce creux se superpose au creux provoqué par l'émigration à l'étranger des personnes de 20 à 35 ans.

**Tableau 4 : Evolution de la structure par âge de la population tunisienne entre 1966 et 1994**

tranche d'âges	1966	1975	1984	1994	2002*
0-4 ans	18,6	16,0	14,6	11,0	8,0
5-14 ans	27,9	27,8	25,1	23,8	19,9
15-59 ans	48,0	50,4	53,6	56,9	63,0
60 ans et +	5,5	5,8	6,7	8,3	9,1

\*estimation de l'INS pour l'année 2002

Les données des recensements précédents ne seront pas présentées car elles semblent aberrantes. Cela est peut-être dû aux difficultés de connaître la date exacte de naissance des populations rurales lors du recensement.

Le tableau 4 illustre bien l'évolution de la démographie de la population tunisienne. D'un recensement à l'autre, on observe une réduction des classes jeunes de 0 à 14 ans et surtout de celles de 0 à 4 ans au profit de la population active (classe de 15 à 59 ans). La classe de plus de 60 ans augmente aussi progressivement.

**Tableau 5 : Evolution de la structure par âge de la population du gouvernorat de Kairouan entre 1966 et 1989**

tranche d'âges	1966	1975	1984	1989	1994	1999
0-4 ans	19,0	18,4	16,6	15,1	12,4	10,1
5-14 ans	27,6	26,7	27,6	27,6	25,7	24,1
15-59 ans	47,5	51,4	49,2	50,1	53,8	56,8
60 ans et +	5,9	3,5	6,6	7,2	8,1	9,0

Remarque : le pourcentage de population ayant 60 ans et plus en 1966 donné par l'INS semble incohérent. Comme évoqué précédemment, cela est peut-être dû aux difficultés de connaître la date exacte de naissance des populations rurales lors du recensement.

Quand on compare la structure par âge de la population du gouvernorat de Kairouan à celle de la Tunisie, on remarque que le gouvernorat de Kairouan semble décalé de 10 ans par rapport à la Tunisie. En effet, quand on considère les classes d'âges de 0 à 14 ans, la structure par âge de la population du gouvernorat de Kairouan pour les années 1975 et 1984 correspond respectivement à la structure par âge de la Tunisie pour les années 1966 et 1975. Ce décalage semble se réduire pour les dates plus récentes : il semble quasiment nul pour 1999. Le pourcentage important des classes jeunes dans le gouvernorat de Kairouan peut être expliqué par un nombre d'enfants par femme très élevé. En effet, comme nous l'avons vu précédemment (graphique 8), les valeurs de l'indice synthétique de fécondité du gouvernorat de Kairouan sont décalées de 10 ans par rapport à celle du pays.

Cependant, on peut remarquer que le pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus est quasiment similaire à celui de la Tunisie. Cela montre que l'espérance de vie de la population du gouvernorat de Kairouan est proche de celle du pays depuis 1984. On peut alors supposer que les aménagements pour améliorer les conditions de vie (eau potable, assainissement, soins de santé,...) ont évolué au même rythme que les aménagements du pays.

Le gouvernorat de Kairouan est donc une région dynamique sur le plan démographique : cette région a une croissance importante. Cela s'explique par une natalité encore assez élevée malgré une mortalité encore supérieure à la moyenne nationale. Le kairouanais peut-être caractérisé par la jeunesse de sa population. Ce n'est que très récemment que, sous l'effet du planning familial, de l'augmentation de la scolarisation et du taux d'activité des femmes, la natalité s'est rapprochée de celle de la Tunisie.

Comme le bassin versant est une zone rurale, on peut penser que la natalité y est encore un peu plus élevée que la moyenne du gouvernorat de Kairouan. En effet, cette moyenne prend en compte la ville de Kairouan où la natalité est actuellement en baisse. On peut donc caractériser le bassin versant par la jeunesse de sa population. Il semble vraisemblable d'annoncer que plus de 35% de la population du bassin versant du Merguellil a moins de 15 ans.

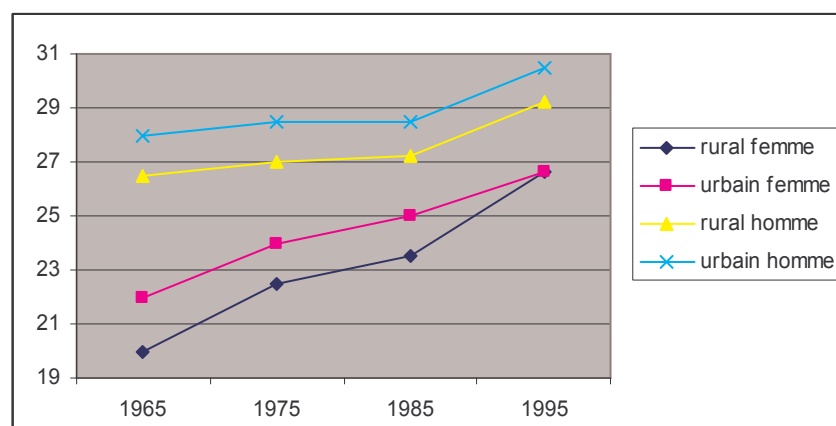
## 2.3 Evolution de la structure des ménages

- **Evolution de la taille moyenne des ménages**

A l'échelle de la Tunisie, la taille moyenne des ménages<sup>16</sup> ne montre pas d'évolution importante: elle passe de 5,5 personnes en 1975 à 5,2 en 1994. Ces données sont assez étonnantes car l'évolution de la natalité n'a ici pas d'impact sur la taille des ménages. Au niveau du bassin versant, la taille des ménages est en moyenne de 6 personnes pour l'année 1994. Cette taille est sensiblement la même dans toutes les délégations de la zone d'étude.

- **Evolution du statut matrimonial**

Graphique 13 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage en Tunisie selon le sexe et le milieu de résidence entre 1966 et 1994



<sup>16</sup> Voir annexe définition

En Tunisie, la sexualité et la procréation hors mariage restent fortement condamnées socialement et juridiquement<sup>17</sup>. L'étude de l'évolution de l'âge moyen au premier mariage permet d'expliquer en partie la baisse de la natalité. Le premier mariage est actuellement tardif.

L'âge légal du mariage est fixé depuis février 1964 à 17 ans pour les femmes et à 20 ans pour les hommes. En Tunisie, on a observé une augmentation progressive de l'âge moyen au premier mariage entre 1956 et 1994. Cet âge est passé de 19,5 à 26,6 ans pour les femmes et de 26,3 à 30,2 ans pour les hommes. Aujourd'hui, les femmes se marient au même âge quel que soit leur milieu de résidence. En revanche, pour les hommes, l'écart rural/urbain n'a quasiment pas changé depuis 1956: il est toujours d'environ 1,5 ans.

Nous expliquerons cette évolution dans le paragraphe 8.3. concernant l'évolution des traditions et des coutumes de la population tunisienne. Nous trouverons également des éléments d'explication dans le paragraphe 8.2. traitant des politiques démographiques.

## 2.4 Evolution du rapport de masculinité

**Tableau 6 : Comparaison de l'évolution du rapport de masculinité<sup>18</sup> entre la Tunisie et le gouvernorat de Kairouan de 1966 à 1994**

date	Tunisie entière	gouvernorat de Kairouan
1966	106,6	105,1
1975	103,4	102,7
1984	103,7	102,8
1994	102,4	102,1

Le rapport de masculinité est toujours supérieur à 100 pour le pays. Pour le gouvernorat de Kairouan, la présence d'un rapport de masculinité supérieur à 100 témoigne d'une migration modérée des hommes vers l'extérieur du gouvernorat. En effet, dans certains gouvernorats du sud tunisien où la migration des hommes pour le travail est importante, le rapport de masculinité peut atteindre des valeurs inférieures à 90%.

Il est plus intéressant d'étudier ce rapport par groupe d'âge. On observe effectivement que ce rapport varie d'un groupe d'âge à un autre. Le rapport de masculinité, déjà supérieur à 100 à la naissance persiste donc pour les autres classes d'âge, malgré une mortalité infantile plus importante pour le sexe masculin. Cependant, le rapport supérieur à 100 peut également être expliqué par des omissions volontaires des jeunes filles ayant l'âge de début de la puberté (classe d'âge de 10 à 14 ans). Ce phénomène serait accru en milieu rural traditionnel. D'autre part, il apparaît parfois qu'en milieu rural, les filles soient comptabilisées en terme de parts d'héritage, c'est-à-dire  $\frac{1}{2}$ . Des enquêtes que nous avons effectuées en milieu rural ont montré que la plupart des agriculteurs avaient au moins deux fois plus de garçons que de filles ! Cependant, pour les groupes d'âge de 20 à 40 ans, le rapport de masculinité de la Tunisie est inférieur à 100 ; cela peut s'expliquer par une émigration plus importante pour les individus de sexe masculin.

Pour les raisons de difficulté d'interprétation énoncées précédemment, nous avons choisi de ne pas réaliser le calcul du rapport de masculinité pour le bassin versant. D'autre part, nous manquons de données pour le calcul du rapport de masculinité par groupe d'âge.

Nous pouvons cependant observer que pour toutes les dates de recensement, le rapport de masculinité est supérieur à 100 dans toutes les délégations du bassin versant. Cela est également vrai à l'échelle des secteurs quand les données sont disponibles (INS 1966 et 1994). Cela montre que

<sup>17</sup> Voir paragraphe 8.2. concernant les politiques démographiques pour plus de détails

<sup>18</sup> Voir annexe définition



le bassin versant n'a pas vu un exode massif des individus de sexe masculin, comme cela s'est produit dans certains gouvernorats du sud de la Tunisie. Quand les données sont disponibles par groupe d'âge, on observe depuis 1960 un rapport de masculinité très légèrement inférieur à 100 pour les classes d'âges de 20 à 40 ans en particulier pour les zones rurales.

### 3 EDUCATION

L'étude du niveau d'éducation de la population est très utile pour comprendre le développement agricole du bassin versant ainsi que pour envisager son évolution future. En effet, plus la population est instruite et plus elle est à même d'écouter et de comprendre les conseils des techniciens agricoles et de chercher par elle-même les informations, les techniques et les solutions pour améliorer son potentiel de production et ses revenus. Il apparaît également qu'une population analphabète aura plus de difficultés pour réaliser les formalités administratives nécessaires à l'obtention d'aides ou de crédits.

L'étude du taux de scolarisation permet d'envisager l'évolution future du niveau d'éducation de la population du bassin versant. Ce taux a également un impact sur la main d'œuvre familiale disponible. En effet, l'augmentation du taux de scolarisation avec les lois rendant l'école obligatoire a réduit la main d'œuvre familiale disponible.

Nous allons commencer par l'étude de l'évolution du taux d'analphabétisme.

**Tableau 7 : Comparaison de l'évolution du taux d'analphabétisme entre 1966 et 2001 selon le sexe pour la Tunisie et le gouvernorat de Kairouan<sup>19</sup>**

date	Tunisie			gouvernorat de Kairouan		
	sexe masculin	sexe féminin	total	sexe masculin	sexe féminin	total
1966	53,9	82,4	67,9	62,9	91,2	76,6
1975	42,3	67,9	54,9	58,3	82,8	70,2
1984	34,6	58,1	46,2	48,0	76,0	61,7
1989	26,4	48,3	37,2			50,0
1994	21,2	42,3	31,7			
1999	17,7	36,3	27,0	33,6	55,2	44,3
2001	15,4	33,9	24,7			

Ce tableau nous montre une diminution importante du taux d'analphabétisme même si les inégalités entre les sexes demeurent. Cette diminution est appréciable à l'échelle du pays comme à l'échelle du gouvernorat de Kairouan. Cependant, le gouvernorat de Kairouan semble en retard de quasiment 15 ans par rapport à la moyenne de la Tunisie. Cela est dû à la forte proportion de population rurale dans le gouvernorat de Kairouan. En effet, quand on dispose des chiffres pour le milieu urbain et pour le milieu rural<sup>20</sup>, on peut remarquer que le taux d'analphabétisme est beaucoup plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

En ce qui concerne la zone du bassin versant, il est difficile d'obtenir des données fiables sur le taux d'analphabétisme à l'échelle de la délégation ou du secteur. Cependant, en 2001, les estimations données par les *omdas* (chefs de secteurs)<sup>21</sup> des secteurs du bassin versant donnent des taux d'analphabétisme compris entre 30 et 80% pour les femmes et entre 15 et 50% pour les hommes.

Lorsque les données sont disponibles par classe d'âge, on observe, à l'échelle de la Tunisie comme à l'échelle du gouvernorat de Kairouan, que le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge. Le

<sup>19</sup> Pour le gouvernorat de Kairouan, les données ne sont pas disponibles pour tous les recensements.

<sup>20</sup> Comme ces données ne sont pas disponibles pour tous les recensements, nous ne les présenterons pas ici.

<sup>21</sup> Données recueillies par des enquêtes du CNEA (Centre National des Etudes Agricoles) en 2001

gouvernorat de Kairouan a des taux situés dans la moyenne du milieu rural tunisien. Dans le bassin versant, l'analphabétisme est actuellement quasiment généralisé pour les hommes de plus de 60 ans et pour les femmes de plus de 40 ans.

L'étude de données plus anciennes (recensement de 1975) montre que le taux d'analphabétisme commence à diminuer en Tunisie pour les classes d'âges nées entre 1935 et 1940 pour les deux sexes. En effet, sous le protectorat français, l'enseignement en Tunisie a été discriminatoire envers la population musulmane. Pour des raisons historiques et économiques, il restait localisé et réservé à une élite locale destinée à assumer des responsabilités marginales. En Tunisie, il est manifeste que la politique coloniale de scolarisation avait surtout privilégié les deux régions de Tunis et du Sahel qui sont devenues des foyers culturels dominants. Pendant l'année scolaire 1955-1956, le système d'enseignement était si réduit (71% des jeunes tunisiens âgés de 6 à 14 ans ne sont pas scolarisés) et si inégalement implanté (61% des 642 écoles primaires que compte le pays se situent en milieu urbain) que l'ampleur de la tâche à accomplir pour réussir à scolariser simultanément l'ensemble des jeunes tunisiens s'avérait considérable<sup>22</sup>. La scolarisation s'est donc développée progressivement après l'indépendance. Le tableau 8 qui montre l'évolution du niveau d'instruction va nous permettre d'analyser ce phénomène.

L'accès à l'éducation a été beaucoup plus tardif chez les femmes que chez les hommes. Les femmes nées avant 1935 sont analphabètes à plus de 90 %. En 1935, seulement 2 000 filles sont scolarisées contre 70 000 garçons. En 1955, on compte 50 000 filles pour 180 000 garçons (Kerrou, Kharoufi, 1994).

**Tableau 8 : Structure de la population tunisienne âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'instruction**<sup>23</sup>

Niveau d'instruction	1966	1975	1984	1989	1994	1999	2000	2001	2002	2003
Sans instruction	68.0	56.1	46.4	37.2	31.7	26.9	26.9	24.3	23.3	22.4
Primaire (1)	26.2	32.6	34.4	40.1	40.2	40.4	40.4	40.2	40.0	39.7
Secondaire (2)	5.2	10.4	17.1	20.3	24.3	27.7	27.7	29.7	30.5	30.7
Supérieur	0.6	0.9	2.1	2.4	3.8	5.0	5.0	5.8	6.2	7.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Recensements de la population et de l'habitat : 1966, 1975, 1984, 1994  
Enquête Nationale Population-Emploi : 1989, 1999, 2000 et 2001  
Site web de l'INS pour 2002 et 2003

- (1) Le % du primaire comprend les personnes ayant suivi les enseignements des écoles coraniques "Kotteb" et cours d'alphabétisation.
- (2) Le % du secondaire est composé des personnes ayant le niveau du secondaire long ou celui du secondaire professionnel.

De prime abord, il semble que l'amélioration de l'instruction soit constante de 1966 à 2003. On observe une diminution importante de la part de la population tunisienne sans instruction qui passe de 68% en 1966 à 22,4% en 2003. La part de la population ayant suivi un enseignement primaire augmente. Cependant, les chiffres montrent que c'est surtout l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur qui se sont développés entre 1966 et 2003.

Quand on étudie ces données plus en détail, on remarque une augmentation importante de l'instruction primaire entre 1966 et 1975. Cela est dû à la mise en place d'une politique d'après indépendance<sup>24</sup> rendant l'école publique gratuite et obligatoire : la part de population ayant suivi un

<sup>22</sup> <http://www.irmcmaghreb.org/corres/textes/leze.htm>

<sup>23</sup> Voir annexe définition du système éducatif tunisien

<sup>24</sup> Loi du 4 novembre 1958, article 2 : "l'accès à l'éducation et à l'instruction est ouvert à tous les enfants à partir de l'âge de 6 ans". Cette loi n'est pas impérative et elle indique que des dispositions ultérieures fixeront la date à laquelle l'obligation d'assurer aux enfants l'instruction de 6 à 12 ans sera imposée à tous les parents. Cette obligation sera fixée en 1991.

enseignement primaire a donc augmenté durant les vingt années suivant la loi. L'instruction primaire augmente faiblement entre 1975 et 1984 pour reprendre sa croissance entre 1984 et 1989. Cela est dû à la mise en place, depuis 1987, de politiques pour améliorer les infrastructures d'éducation en milieu rural. Cependant, c'est en 1991 que seront promulguées des lois renforçant le droit à l'instruction sans distinction de sexe en instaurant la scolarisation obligatoire et la pénalisation des parents qui retireraient, avant l'âge de 16 ans leurs enfants de l'école. On peut observer l'effet de ces lois par l'augmentation importante entre 1989 et 1999 des personnes ayant suivi une instruction secondaire.

Nous allons maintenant nous rapprocher de l'échelle du bassin versant en étudiant le niveau d'instruction par sexe pour le gouvernorat de Kairouan à une date récente (recensement de 1994).

**Tableau 9 : Niveau d'instruction des personnes de plus de 10 ans dans le gouvernorat de Kairouan pour l'année 1994**

	masculin	feminin	total
sans instruction	30,4	57,4	43,9
niveau primaire	45,7	30,3	38,0
niveau secondaire	21,1	11,3	16,2
niveau supérieur	2,7	1,0	1,9

Source : calculs à partir des données INS1994

Dans le gouvernorat de Kairouan, On remarque que l'instruction est moins importante que la moyenne tunisienne. Les taux obtenus en 1994 correspondent à ceux obtenus en 1984 à l'échelle de la Tunisie. Cela peut s'expliquer par la présence d'une population rurale importante<sup>25</sup> et donc moins instruite dans le gouvernorat de Kairouan. Des enquêtes récentes (CNEA, 2002) montrent que les chiffres obtenus en 1994 pour le gouvernorat de Kairouan sont valables actuellement pour les zones rurales du gouvernorat. On peut donc considérer que le tableau 9 donne une bonne approximation du niveau d'éducation actuel du bassin versant. Les enquêtes que nous avons effectuées auprès de la population rurale du bassin versant confirment ces tendances. Nous pourrions donc nous référer à ces données pour analyser la situation de l'instruction de la population du bassin versant du Merguellil.

Avec le tableau 9, on observe une différence importante entre les individus de sexe masculin et les individus de sexe féminin. En effet, l'accès à l'instruction a été limité pour les femmes rurales. Selon les chefs de secteurs du bassin versant, la fréquentation du Koteb<sup>26</sup> a été exclusivement réservée aux garçons. Cependant, les enquêtes montrent que la proportion de la population masculine d'âge supérieur à 25 ans ayant le niveau du Koteb reste très faible dans le bassin versant : elle ne dépasserait pas 5%.

Actuellement<sup>27</sup>, la proportion de la population d'âge supérieur à 25 ans ayant le niveau primaire est peu importante chez la population féminine, ce qui n'est pas le cas pour la population masculine, où l'on estime un niveau d'instruction relativement meilleur. Cette situation semble être la conséquence indirecte de la dispersion de l'habitat pendant les années 50 et de l'éloignement de l'école, situation qui constitue un contexte probant pour la non scolarisation des jeunes filles. La proportion de la population ayant le niveau secondaire est nettement supérieure chez les hommes, l'absence totale de filles ayant dépassé le niveau primaire a été exclusivement signalée au niveau du secteur Sayada Sud de la délégation d'El Alaa. La restriction de la scolarisation aux garçons est une réalité désolante, argumentée pour la grande majorité des cas par les héritages sociaux qui imposent l'interruption de la scolarisation de la jeune fille dès l'âge de la puberté. Les personnes enquêtées sont toutes unanimes sur le fait qu'en raison de l'éloignement de l'école ou de l'échec dans la scolarisation ou même en cas de difficultés matérielles, la fille est rapidement retirée de l'école pour intégrer la vie active et le travail agricole ou extra agricole.

On estime actuellement qu'au niveau du bassin versant, l'écart de scolarisation entre les deux genres s'est sensiblement réduit d'une génération à une autre. Cette évolution n'élimine pas le fait que

<sup>25</sup> Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le taux d'urbanisation du gouvernorat de Kairouan est inférieur à la moyenne tunisienne.

<sup>26</sup> Ecole coranique

<sup>27</sup> Selon les enquêtes du CNEA pour l'année 2002

la parité n'est pas encore atteinte et que la petite fille est encore un peu moins scolarisée que le garçon et que les taux d'abandon scolaires sont encore plus élevés chez elle.

Nous allons maintenant étudier l'évolution du taux de scolarisation du pays de 1990 à 2001. En effet, l'étude du taux de scolarisation peut nous donner une idée de l'évolution future du niveau d'instruction de la population et du taux d'analphabétisme.

**Tableau 10 : Taux de scolarisation par sexe (6-12 ans) pour la Tunisie en %**

Sexe	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Ensemble	88.1	87.7	88.7	90.6	91.0	92.0	92.3	92.3	92.3	92.0	92.0	91.3
Masculin	92.3	92.3	92.0	94.1	94.5	94.4	93.7	93.0	92.8	92.0	91.7	91.0
Féminin	83.6	82.9	85.2	87.0	87.4	89.4	90.7	91.5	91.8	91.9	92.2	91.6

Source : Ministère de l'éducation

La scolarisation des enfants de 6 à 12 ans semble quasiment généralisée en Tunisie depuis les années 1990 ; le taux de scolarisation n'évolue plus actuellement. Le taux d'analphabétisme va donc continuer à diminuer parallèlement à l'augmentation du niveau d'étude. Un taux de scolarisation de 91,3% en 2001-2002 montre également que les personnes analphabètes actuellement sont plutôt à rechercher dans les classes d'âges de plus de 25 ans.

Etudions maintenant l'évolution récente du taux de scolarisation<sup>28</sup> dans le gouvernorat de Kairouan.

**Tableau 11 : Evolution du taux de scolarisation selon le sexe et le milieu dans le gouvernorat de Kairouan**

	1984	1989		
	total	milieu urbain	milieu rural	total
sexe masculin	75,0	87,4	77,5	80,0
sexe féminin	50,4	83,0	52,6	60,6
ensemble	63,1	85,2	65,4	70,5

Les taux de scolarisation du gouvernorat de Kairouan sont inférieurs à ceux observés pour la Tunisie. Dans le bassin versant, zone rurale, on a donc des taux de scolarisation d'environ 50% pour les filles et de 80% pour les garçons pour l'année 1989. Ces taux restent assez faibles, surtout en ce qui concerne le sexe féminin.

Pour l'année 2001, les enquêtes du CNEA montrent une augmentation de ces taux pour le gouvernorat de Kairouan et également pour la zone du bassin versant du Merguellil. Ces taux varient d'une délégation à une autre et d'un secteur à l'autre. Le taux de scolarisation moyen actuel du bassin versant est de 90% pour les garçons et de 75% pour les filles. Actuellement, les infrastructures d'éducation sont nombreuses et réparties sur tout le territoire : dans chaque secteur administratif, il y a au moins une école de base<sup>29</sup>. Les écoles du 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base et les lycées sont généralement implantés dans les chefs lieux de délégation.

<sup>28</sup> Pour les enfants en âge d'être scolarisés c'est-à-dire de 6 à 15 ans

<sup>29</sup> Voir annexe définition, système éducatif tunisien actuel



Photo 1 : écoliers à Kesra

## 4 POPULATION ACTIVE

Nous commencerons par présenter l'évolution de la population active en Tunisie afin de pouvoir comprendre le contexte dans lequel se trouve le gouvernorat de Kairouan et le bassin versant du Merguellil.

### 4.1 Evolution du taux d'activité

Tableau 12 : Population active et taux d'activité<sup>30</sup> en Tunisie de 1966 à 2003

	1966	1975	1984	1989	1994	1997	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Population active(en milliers)</b>	1093.7	1621.8	2137.2	2360.6	2772.4	2978.3	3143.9	3215.7	3292.7	3375.7	3460.5
<b>Taux global d'activité (en %)</b>	45.6	50.2	50.5	48.1	48.4	48.6	48.2	48.0	47.9	48.0	48.2
<b>&gt;&gt;Hommes</b>	85.5	81.1	78.6	75.4	73.8	73.4	72.6	72.2	71.9	71.8	71.7
<b>&gt;&gt;Femmes</b>	5.6	18.9	21.8	20.3	22.9	23.7	23.7	23.8	24.0	24.3	24.7

Source : recensements de la population et de l'habitat (1966, 1975, 1984, 1994)  
Enquêtes sur l'emploi (1989, 1999, 2000 et 2001)  
Estimation de l'INS pour 2002 et 2003

La principale évolution de la population active tunisienne entre 1966 et 2003 est l'augmentation importante du taux d'activité des femmes. Nous aurons l'occasion d'en reparler par la suite car c'est le signe de changements sociaux, d'évolution des mentalités et des modes de vie. Ces évolutions se sont donc également produites au niveau du bassin versant étudié. En effet, pour le gouvernorat de Kairouan, en 1989, le taux d'activité des femmes était de 25,4%, celui des hommes de 79,1% pour un taux global d'activité de 52,3%. L'évolution de 1984 à 1989 montre une augmentation du taux d'activité pour les femmes : ce dernier est passé de 19,2 à 25,4%.

Le taux global d'activité du gouvernorat, de 52,3% contre 48,1% à l'échelle nationale, peut s'expliquer en partie par le poids démographique mais aussi par le faible niveau de scolarisation et de formation dans les tranches d'âge de 14 à 25 ans.

Pour le gouvernorat de Kairouan, quand on dispose des données du taux global d'activité par classe d'âge, on remarque que l'intensité de l'activité se situe entre 18 et 59 ans pour les hommes, tout en restant importante dans les autres classes d'âges. Chez les femmes, le taux d'activité diminue très vite avec l'âge.

<sup>30</sup> Voir définitions



## 4.2 Evolution de la répartition par secteur d'activité

**Tableau 13 : Structure de la population active occupée par secteur entre 1966 et 1999 en Tunisie**

secteur	1966	1975	1984	1994	1999	2001
agriculture et pêche	45,8	39,0	26,7	21,9	22,7	22,0
industries, mines, énergie, BTP	20,9	30,8	34,8	35,0	33,8	33,9
commerce et services	33,3	30,2	38,5	43,1	43,5	44,1

**Tableau 14 : Structure de la population active occupée par secteur entre 1975<sup>31</sup> et 1994 dans le gouvernorat de Kairouan**

secteur	1975	1984	1994
agriculture et pêche	55,0	44,0	35,0
industries, mines, énergie, BTP	27,7	37,4	16,1
commerce et services	17,3	18,6	48,9

Dans le gouvernorat de Kairouan, la structure d'activité économique montre une baisse de l'occupation dans l'agriculture contre un accroissement dans les secteurs secondaires et tertiaires. Cette répartition de l'occupation correspond très peu au développement des différents secteurs localement ; elle est le fait d'une mobilité importante des actifs du gouvernorat vers les activités industrielles et de BTP dans d'autres gouvernorats (Sousse et Sfax). Nous développerons plus en détail ce phénomène dans le paragraphe concernant les migrations.

Cependant, en 1994, l'agriculture occupe encore 35% de la population active au niveau du gouvernorat de Kairouan alors qu'elle n'occupe que 22% de celle-ci au niveau national. Cela témoigne de l'importance du secteur agricole dans le tissu socioéconomique du gouvernorat et également du bassin versant étudié. Cela montre également le rôle du secteur agricole pour la lutte contre le chômage.

## 4.3 Evolution du taux de chômage

Il semble que les données concernant le taux de chômage ne soient pas très fiables. De plus, ces données diffèrent d'une publication à l'autre et peuvent varier entre 15 et 30%. Il semble plus réaliste de prendre les chiffres les moins optimistes. Selon certaines publications, le taux de chômage actuel de la Tunisie serait alors de 24,6% et celui du bassin versant, d'environ 30%.

Ce taux serait de 30% dans la délégation d'Haffouz et irait jusqu'à 85% dans la délégation d'El Alaa. De tels taux de chômage encouragent voire obligent à la migration. Les catégories les moins instruites et les moins formées sont les plus touchées par le chômage. Cependant, ce phénomène touche de plus en plus les catégories moyennement instruites. Le chômage des jeunes est actuellement un problème dans la zone du bassin versant. Il touche les jeunes des deux sexes, enfants d'exploitants agricoles, sans savoir faire ni qualification professionnelle. Ces derniers ne peuvent pas contribuer au revenu de la famille et quittent la zone à la recherche d'emploi dans les régions avoisinantes (Sousse, Sfax, Kairouan,...).

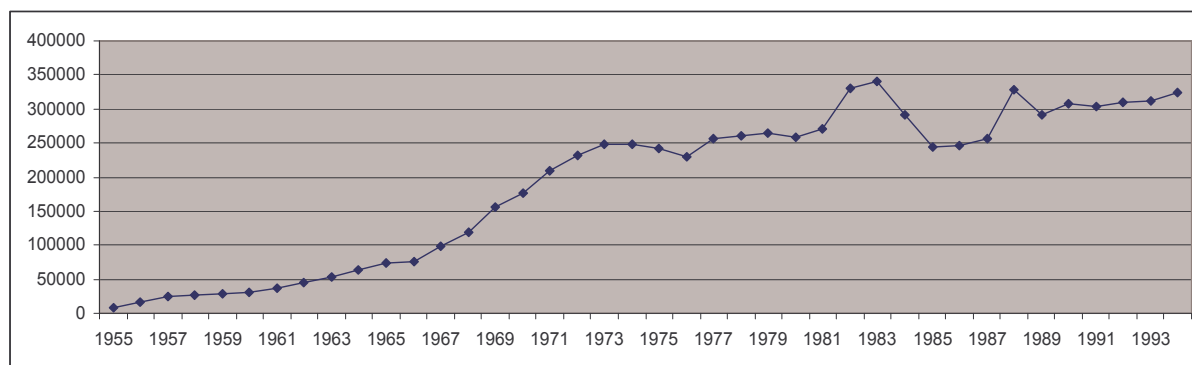
<sup>31</sup> Les données sont aberrantes et ne semblent pas fiables pour le recensement de 1966.



## 5 MIGRATIONS

Le peuple tunisien a une tradition de migrations saisonnières<sup>32</sup>, sans doute héritée des nomades. Depuis l'indépendance et surtout depuis 1966, cette tradition a eu certainement un impact sur le développement des migrations internationales. Nous allons commencer par présenter les migrations internationales des tunisiens depuis 1955.

Graphique 14 : Evolution cumulée du solde migratoire en Tunisie<sup>33</sup> de 1955 à 1994



Comme le solde migratoire est calculé à partir du mouvement des voyageurs tunisiens, seul le solde migratoire cumulé permet d'observer les migrations définitives vers l'étranger. Malheureusement, les recensements ne donnent pas les régions d'origine des migrants<sup>34</sup>. Ces valeurs seraient de toutes façons un peu faussées à cause des migrations intermédiaires ; de nombreux migrants vivent quelques années dans la capitale avant de partir à l'étranger.

Ce graphique nous montre qu'à l'échelle nationale, on observe une forte émigration de la population tunisienne vers l'étranger de 1966 à 1973. Les pays d'accueil des migrants sont surtout la France, l'Italie, la Libye et la RFA. Ce mouvement s'est atténué en 1974 par suite de la conjoncture économique mondiale.

L'émigration internationale est un phénomène d'ampleur en Tunisie. En 1990, la colonie tunisienne à l'étranger est de 561 229 individus<sup>35</sup> pour une population résidante de 8,1 millions soit 6,5% de la population totale. La France et la Libye sont les deux pays principaux d'émigration. Les hommes représentent 55% des migrants, les femmes 20% et les enfants 25%<sup>36</sup>. Le regroupement familial se fait suivant l'ancienneté de l'émigration. En Italie, pays récent de destination pour les travailleurs tunisiens, la migration est masculine à 86,6%.

En ce qui concerne le gouvernorat de Kairouan, les migrations vers l'étranger et vers d'autres gouvernorats du pays n'ont jamais constitué les mouvements essentiels. Globalement, le taux d'émigration dans la région du Centre-Ouest (constituée des gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid) est inférieur à celui des régions du Nord-Ouest, du Sud de la Tunisie et au taux moyen national. Par rapport aux autres régions du pays, le Centre-Ouest reste une région aux migrations internes modérées. Cela s'explique par un fonctionnement particulier du gouvernorat de Kairouan et de toute la région du Centre-Ouest. Cette région présente une capacité de rétention démographique qui, a priori, ne semble pas être liée à un développement économique et social, mais plutôt à des facteurs anthropologiques, à la vivacité de ses structures familiales et sociales et au maintien de la

<sup>32</sup> Nous détaillerons ce phénomène dans la partie concernant l'histoire agraire.

<sup>33</sup> Le solde migratoire annuel est calculé par le mouvement des voyageurs tunisiens

<sup>34</sup> Les recensements montrent plutôt l'évolution de la répartition des habitants sur le territoire en s'intéressant aux migrations interrégionales.

<sup>35</sup> Ce chiffre est supérieur à celui du solde migratoire cumulé car il prend en compte les émigrés nés à l'étranger.

<sup>36</sup> Service Consulaire de Tunisie in CERES-CEE 1992

*Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil*  
*Partie III : Evolution démographique de 1966 à nos jours*

solidarité tribale. Cette situation permet de soulever un des effets important et contraignant du dynamisme démographique dans le gouvernorat, à savoir le déséquilibre entre les ressources existantes et valorisables et les besoins actuels et futurs d'une population croissante, sous l'effet d'une natalité encore élevée, d'une mortalité en baisse et d'un ralentissement des migrations vers l'extérieur.

La structure de la population sortante du gouvernorat montre un excédent de personnes de sexe masculin (59%). Selon le niveau d'instruction, les deux tiers des migrants ne dépassent pas le niveau primaire. Les migrants sortants du gouvernorat de Kairouan pratiquent souvent des migrations saisonnières complémentaires à leur activité agricole. La majorité part en direction de Sousse (Sahel) ou de Tunis pour travailler dans le tourisme ou le bâtiment. Le gouvernorat de Kairouan, par sa proximité du Sahel, occupe une position qui présente un atout et en même temps un handicap puisqu'il subit la concurrence d'une région riche et développée vers laquelle s'effectuent des transferts de ressources (eau et revenus) et de main d'œuvre.

Dans le gouvernorat de Kairouan, une des formes de migrations les plus visibles a été l'attraction du chef-lieu. En effet, l'exode rural dans le gouvernorat de Kairouan, et également dans le bassin versant, est un phénomène ancien qui s'est manifesté en direction du chef lieu du gouvernorat, depuis les années 1970. Il s'est accentué depuis, grossissant les chefs-lieux de délégation et certains groupements ruraux. Actuellement, on observe qu'une partie de l'exode rural alimente le développement de vastes quartiers d'habitats spontanés autour de la ville de Kairouan.

## 6 REVENUS

L'étude de l'évolution des revenus de la population est un bon moyen pour étudier l'évolution du niveau de vie de la population. Cependant, l'évaluation des revenus n'est pas toujours facile et les enquêtes sur les revenus ne donnent pas toujours des résultats très fiables. Ces données seront quand même présentées à titre indicatif.

**Tableau 15 : Evolution du pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté<sup>37</sup> en Tunisie entre 1975 et 1995**

	1975	1980	1985	1990	1995
taux de pauvreté (en %)	22,0	12,9	7,7	6,7	6,2

Au niveau du pays, le tableau 15 montre une diminution importante du taux de pauvreté, surtout entre 1975 et 1985. Cependant, ces données ne sont peut-être pas très fiables car il est parfois difficile de comptabiliser la population la plus pauvre.

Le gouvernorat de Kairouan est actuellement classé parmi ceux où les revenus sont les plus bas. En 1980, la dépense moyenne mensuelle par habitant du gouvernorat de 197,30 DT<sup>38</sup> représentait 80% de la dépense moyenne nationale (248 DT). Les catégories de population qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté représentaient 25% contre 12,5% pour la Tunisie entière. En 1990, la population défavorisée a été réduite à 10,3% de la population du gouvernorat contre 6,7% à l'échelle de la Tunisie. Au niveau du gouvernorat de Kairouan, la population urbaine est plus exposée à la pauvreté : on dénombre 15,7% de pauvres en milieu communal contre 8,3% en milieu rural. Dans le gouvernorat de Kairouan, la structure des dépenses est axée sur les dépenses d'alimentation (43%) et d'habitation (20%).

En 1985, une étude sur toute la Tunisie a montré que le revenu par habitant atteignait son minimum dans la délégation d'El Alaa. C'est également la zone où l'irrigation rapporte le moins de revenus.

Il est difficile d'évaluer le revenu agricole : les enquêtes sur les terrain donnent des chiffres peu fiables (les agriculteurs annoncent en général des revenus très faibles car ils espèrent pouvoir bénéficier d'aides) et les calculs théoriques prennent difficilement en compte tous les facteurs. Cependant, ce revenu conditionne le développement agricole, l'adoption de nouvelles techniques, l'achat de nouveau matériel et le développement de l'irrigation.

<sup>37</sup> Voir définition pour le calcul du seuil de pauvreté

<sup>38</sup> DT = Dinar Tunisien ; 1 DT = 0,62 € (décembre 2004)

## 7 CONDITIONS D'HABITAT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT

Ainsi que nous l'avons évoqué dans les parties précédentes, les politiques d'aménagement ont eu, depuis 1987, l'objectif de freiner l'exode rural par l'amélioration des conditions de vie. Les aménagements concernent surtout l'eau potable, l'électricité, les infrastructures de santé, les routes et les écoles (nous en avons déjà parlé).

### • Logements

En ce qui concerne les logements, on peut tout d'abord observer que dans toutes les délégations de la zone d'étude, le nombre de ménages par logement est quasiment égal à 1. Cela montre que la cohabitation est faible. On retrouve le même taux pour le pays depuis 1975. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le nombre de personnes par ménage est d'environ 6 dans le bassin versant. Comme ce chiffre a peu évolué depuis 1975, on peut dire que le parc de logements a suivi l'évolution de la population.

Malgré des politiques de subventions et d'amélioration des logements ruraux, certaines familles habitent encore des *ghourbis*, habitats peu confortables réalisés avec les matériaux disponibles : paille, argile, tôle...



**Photo 2 : enfants devant une maison rurale traditionnelle, délégation de Haffouz**

La maison est blanchie à la chaux et possède une cour intérieure.



**Photo 3 : habitat de semi-nomades, délégation d'Oueslatia**

Ce type d'habitat spontané est rare dans le bassin versant.

• **La desserte en eau potable<sup>39</sup> :**

A la fin de l'année 2001, le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable au niveau du gouvernorat de Kairouan s'élève à 84,1% (34,5% par la S.O.N.E.D.E. et 45,7% par le Génie Rural). L'amélioration de l'accès à l'eau potable a été spectaculaire depuis 1987 : le taux de déserte en eau potable du gouvernorat était de 23,6% en 1984 et ne concernait quasiment que les zones urbaines. Actuellement, les taux de desserte sont supérieurs à 70% dans tous les secteurs du bassin versant sauf dans les secteurs de Jebbes, de Trozza Sud (délégation d'Haffouz) et de El Alaa (zone rurale) et de Trozza Nord (délégation d'El Alaa) où le taux est compris entre 50 et 60%. Ce sont des zones montagneuses où l'alimentation en eau potable est difficile ; l'habitat y est souvent dispersé. Cela pose cependant problème car certaines de ces zones (délégation d'El Alaa) ont de fortes densités de population.

Remarque : les taux présentés ici sont les taux de desserte en eau potable<sup>40</sup>. Les taux de branchement en eau potable c'est-à-dire d'accès à l'eau potable à domicile doivent être inférieurs.



**Photo 4 : borne fontaine pour l'eau potable, délégation d'El Alaa**



**Photo 5 : petite fille allant chercher de l'eau potable, délégation d'El Alaa**

<sup>39</sup> L'alimentation en eau potable est en général réalisée par la S.O.N.E.D.E. (Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux) en milieu communal et par le Génie Rural en zone rurale. Voir annexe définition pour plus de détails sur la S.O.N.E.D.E.

<sup>40</sup> Voir annexe définition



• **L'électricité**<sup>41</sup> :

Aussi bien en milieu communal que rural, l'électrification des populations a connu un développement fantastique les quinze dernières années. En effet, le taux d'électrification rurale au niveau du gouvernorat de Kairouan est passé de 17% en 1987 à 88% en 2001. Au niveau des délégations du bassin versant, le taux d'électrification est compris entre 75% pour Oueslatia (où il était de 2% en 1987 !) et 96% pour Chébika.

• **Infrastructures de santé** :

La zone du bassin versant dispose d'environ 60 lits dans ses hôpitaux, ce qui correspond à environ 6 lits pour 10 000 habitants, ce qui est faible par rapport à la moyenne de l'ensemble du gouvernorat de Kairouan et la moyenne de la Tunisie (respectivement 17 et 18 lits pour 10 000 habitants). Cependant, ces chiffres sont peu représentatifs de la disponibilité des infrastructures de santé pour les habitants du bassin versant. Ces derniers pourront en effet aller dans des centres situés hors du bassin versant, dans le chef lieu de délégation ou de gouvernorat. Ces taux obtenus peuvent cependant nous permettre d'expliquer l'éloignement des centres de santé par rapport au domicile qui peut atteindre 20 km. La répartition des équipements est homogène mais ne permet que des prestations limitées par le manque de personnel soignant. En effet, dans le gouvernorat de Kairouan, il y a 1 médecin pour 4000 habitants alors qu'il y en a 1 pour 1200 habitants à l'échelle de la Tunisie. De même, il y a 1 pharmacien pour 15 000 habitants dans le gouvernorat de Kairouan alors que le taux national est de 1 pharmacien pour 4 800 habitants.

• **Routes et pistes** :

Le bassin versant est doté d'une infrastructure routière relativement importante. En effet, durant la dernière décennie et à travers différents projets, la zone d'étude a pu bénéficier d'un réseau de plusieurs kilomètres de routes et de pistes.

Il subsiste cependant des difficultés de déplacement au niveau de certaines pistes agricoles ; en cas de fortes précipitations, certaines zones sont enclavées.



**Photo 6 : piste bordée de figuiers de Barbarie, délégation d'El Alaa**

---

<sup>41</sup> L'électrification est réalisée par le branchement au réseau de la STEG (Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz). Voir annexe définition pour plus de détails.



## 8 EXPLICATION SOCIO-ECONOMIQUE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

### 8.1 Historique de la démographie tunisienne de 1860 à 1956

Pour comprendre l'évolution de la démographie du bassin versant, il est nécessaire de comprendre l'évolution de la démographie du pays. Cela permettra également de comprendre les politiques démographiques mises en place à l'échelle de la Tunisie. Nous allons ici situer le contexte de l'évolution de la population tunisienne par l'étude de la démographie depuis 1860. Nous allons ainsi mettre en valeur les conditions historiques et socio-économiques qui ont été à l'origine de la transition démographique.

Il est risqué d'avancer des chiffres précis et fiables sur l'effectif de la population avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les régimes politiques ne se sont guère préoccupés de compter la population avant le début du XX<sup>e</sup> siècle en Tunisie. Cependant, quelques estimations ont été tentées qui permettent d'avoir une idée de son évolution générale. Sur le très long terme, c'est-à-dire depuis plusieurs millénaires, McEvedy et Jones avancent un nombre d'habitants oscillant entre 800 000 et 1 000 000, ces estimations étant évidemment à prendre comme une fourchette moyenne dans la mesure où la démographie des temps anciens connaît de très fortes variations du fait de crises aiguës de mortalité. A cet égard, le X<sup>e</sup> siècle apparaît comme une période charnière dans l'histoire de la population du Maghreb (Talbi, 1977). Avant cette date, les villes sont importantes, le tissu urbain est très développé, la population de Kairouan, ville sainte de Tunisie, est évaluée à plus de 100 000 individus. On assiste même à une sédentarisation des nomades qui créent de nouveaux lieux d'implantation. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, Kairouan se vida de ses habitants à cause d'une peste et d'une grande famine de grande ampleur. Guerres, troubles, épidémies, empêchèrent dès lors la croissance démographique pendant plusieurs siècles, jusqu'à une époque récente. Cette analyse semble en partie confirmée par la lecture des divers récits des voyageurs et consuls : la population tunisienne a dû subir plusieurs crises aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le XVIII<sup>e</sup> siècle se révélant au contraire une période de croissance consécutive à l'absence de grands fléaux (Valensi, 1969). Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, ces fléaux n'étaient autres que la peste et le choléra. La population y était d'autant plus sensible que sa situation était fragilisée par des conditions économiques précaires, renforcées par une fiscalité à ce point contestée qu'elle donna lieu à de nombreuses révoltes sévèrement réprimées. A ces événements, vinrent se surajouter les invasions de sauterelles et les épisodes de sécheresse. A cause de ces pics de forte mortalité, ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que l'effectif de la population tunisienne commencera à croître de manière soutenue.

#### 8.1.1 Premières estimations (1860-1880)

A partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il est possible d'avancer des estimations de meilleure qualité grâce aux recherches de Ganiage (1966). L'auteur, grâce à l'étude des registres de la *Mejba*, impôt instauré en 1856, dénombre pour cette époque 1,1 millions d'habitants. La population européenne recensée par les registres paroissiaux est de l'ordre de 12 500 individus. Pour certaines régions, en 1860, la structure de la pyramide des âges laisse augurer des taux de natalité et de mortalité très élevés, les moins de vingt ans représentant plus de la moitié de la population.

#### **Une forte natalité**

La situation sociale et culturelle de la Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle est largement favorable à une forte fécondité. Les mariages sont précoces et universels. Le choix des époux, donc des alliances familiales, revient aux parents. Les épouses dépendent fortement de leurs maris (financièrement, socialement et juridiquement) dont l'autorité repose, entre autres, sur le droit de répudiation et de polygamie. Mais dans les faits, la polygamie est peu répandue : seules les classes sociales les plus aisées la pratiquent comme signe de prestige. Et même dans les classes bourgeoises, elle est rare, et ce pour des raisons économiques. En revanche, le droit de répudiation semble davantage exercé pour favoriser des unions successives, le mariage étant le cadre exclusif de la procréation.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la scolarisation des filles comme des garçons est très faible : le taux de scolarisation avoisine les 1,5% (Bakalti, 1996). Le statut des femmes est peu valorisé. Confinées dans l'espace privé, elles participent néanmoins aux travaux agricoles dans les exploitations familiales. Outre les tâches domestiques, les activités des femmes urbaines relèvent principalement de l'artisanat : broderie, confection, tissage. Elles n'ont pas accès à l'espace économique, leurs productions sont commercialisées par les hommes et elles ne disposent ni de revenus ni de statut professionnel. Dans cette organisation sociale dont la base est la famille, la maternité tient une place importante dans la vie d'une femme. Une fois qu'elle a fait la preuve de sa fertilité, elle voit son statut social et familial s'améliorer, surtout lorsqu'elle met au monde un fils. La stérilité est une cause de répudiation dans cet univers où les familles nombreuses sont valorisées. Malgré le contexte socio-culturel favorable à une forte fécondité, des moyens de contrôler la fécondité sont connus et utilisés, surtout en fin de vie féconde. On sait notamment que l'avortement est pratiqué par des moyens mécaniques ou par des plantes abortives. Il est impossible d'estimer le nombre de ces interruptions de grossesse et leurs conséquences sanitaires, mais la fécondité en Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle reste néanmoins très élevée.

### ***Une forte mortalité***

Outre la base caractéristique des régimes démographiques à fécondité élevée, la pyramide des âges de certaines régions de la Tunisie en 1960 se distingue par des classes d'âges particulièrement discontinues qui signalent des crises de mortalité (Gainage, 1966). La Tunisie a connu au XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs épidémies qui ont eu un impact fort sur la dynamique de population. Ainsi, entre 1818 et 1820, la peste fait des ravages. Les estimations les plus documentées chiffrent à un quart de la population totale les pertes consécutives à deux années d'épidémies (Valensi, 1977). Le choléra se déclare en 1836, 1849-1850, 1856 et 1867. En 1836, les victimes sont peu nombreuses. En 1849-1850, c'est la communauté juive et les plus pauvres qui sont les plus touchés, sans que l'on puisse estimer précisément le nombre de décès. En 1856, la maladie aurait emporté 6 000 personnes. En 1867, selon les rapports quotidiens envoyés par le chef de la police à l'autorité de tutelle faisant état du nombre de morts et des causes de décès, sur quarante jours d'épidémies à Tunis, le choléra serait à l'origine de 604 décès (Largueche, 1993). A cette même période, une grande famine sévit dans les campagnes. Les années 1860 sont marquées par des pertes humaines importantes. D'après les observateurs les plus sérieux, le pays aurait perdu un cinquième ou même un quart de sa population (Rouissi, 1983).

Durant cette période, les fortes variations de la mortalité de crise s'ajoutaient aux mauvaises conditions de vie des populations et à l'absence de structures sanitaires. Avant le protectorat français en 1881, il n'y avait pas d'organisation publique de la santé. Quelques médecins libéraux (français, italiens, anglo-maltaïes et tunisiens) et quelques congrégations féminines dispensaient des soins. C'est à cette époque que les femmes, du moins les plus aisées, ont eu accès à la médecine grâce aux religieuses<sup>42</sup>. En 1880, un premier hôpital de 100 lits est inauguré à Tunis. Seule une infime partie de la population au XIX<sup>e</sup> siècle profite de la "médecine savante". La majorité des gens se soignent avec des plantes et des rites magiques (Bakalti, 1996).

### ***Une forte mobilité : nomadisme et migration***

Ganiage (1966) estime qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la population nomade (600 000 individus) est plus nombreuse que la population sédentaire (500 000 individus). Dans sa reconstitution de la répartition de la population tunisienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Despois (1961) estime que la population est davantage sédentaire le long du littoral, tandis que tout l'intérieur du pays sert de parcours aux tribus nomades. Les populations forestières du Nord-Ouest sont peu nombreuses, dispersées et peu fixées. Les populations du Sud se partagent entre les sédentaires des oasis et les nomades du désert.

En plus des déplacements saisonniers des tribus nomades, on constate l'existence de flux migratoires internes et internationaux. Les Européens sont présents mais relativement peu nombreux. Des Turcs se sont installés, principalement à Tunis et à Mahdia. Des tribus venues de Libye, les

---

<sup>42</sup> Les femmes ont l'interdiction de se faire ausculter par un homme, or la profession est exclusivement masculine.

Trabelsya et les Tripolitains (20 000 individus), se sont regroupées au nord de la Tunisie, en conservant leur mode de vie nomade. Enfin, moins nombreux, quelques 6 000 à 7 000 Noirs africains viennent travailler en Tunisie. Les flux internes sont plus importants. Le Nord-Est, où se trouve la capitale, et le Centre-Est littoral sont les régions les plus attractives. Les populations du Sud, du Sud-Est, et de l'Ouest fournissent en hommes ces courants migratoires. Les déplacements se font majoritairement selon un axe sud-nord. La steppe (zone à laquelle appartient le bassin versant du Merguellil) a une population stable, elle n'est ni une région de départ, ni une région d'accueil (Valensi, 1977). Ces déplacements ont certes modifié la répartition régionale de la population, mais sans réellement bouleverser la répartition entre les villes et les campagnes.

### ***Une forte proportion d'habitants en milieu rural***

Tunis, la capitale, est le siège du pouvoir. C'est le principal centre manufacturier et avec son port de la Goulette, c'est aussi le principal centre de négoce. Entre 1860 et 1880, sa population oscille autour de 80 000 habitants, soit moins de 10% de la population totale. Quelques centres (Bizerte, Sousse, Kairouan, Sfax, Gabès, Tozeur, Gafsa) que l'on peut qualifier d'urbains comptent chacun entre 5 000 et 15 000 habitants. L'ensemble de ces "villes" ne regroupent pas plus de 15% de la population totale (Valensi, 1977 ; Rouissi, 1983).

Exception faite de Tunis, les villes sont plutôt des "gros bourgs" qui entretiennent des relations nombreuses avec le monde rural. L'agriculture reste le secteur d'activité le plus important en Tunisie, même si les campagnes ont été fortement touchées par les famines et les épidémies des années 1860. Par manque de main d'œuvre, des terres jadis cultivées ont été abandonnées. La production agricole, dont les techniques et les savoir-faire sont restés très traditionnels (céréales, élevage et olives), suffit tout juste à nourrir la population. Pendant cette période, les conditions de vie des populations rurales se sont dégradées (Poncet, 1961). A partir de 1860, une administration urbaine et structurée commence à s'organiser mais il faut attendre le protectorat de 1881 pour amorcer l'urbanisation de la Tunisie. La Tunisie du XIXe siècle reste foncièrement rurale.

En résumé, le régime démographique de la Tunisie pré-coloniale étant caractérisé par une forte natalité et une forte mortalité, on peut le qualifier de "naturel". Les taux de mortalité doivent se situer autour de 30 à 35 pour mille en dehors des périodes de crises. En l'absence de contraception, la nuptialité précoce explique que la fécondité soit forte, même si l'environnement sanitaire est plutôt défavorable et les taux de mortalité intra-utérine, périnatale et maternelle sans doute très élevés. Les taux de natalité varient entre 35 et 40 pour mille. Dans ce type de régime démographique, l'accroissement naturel de la population se révèle faible (Rouissi, 1983).

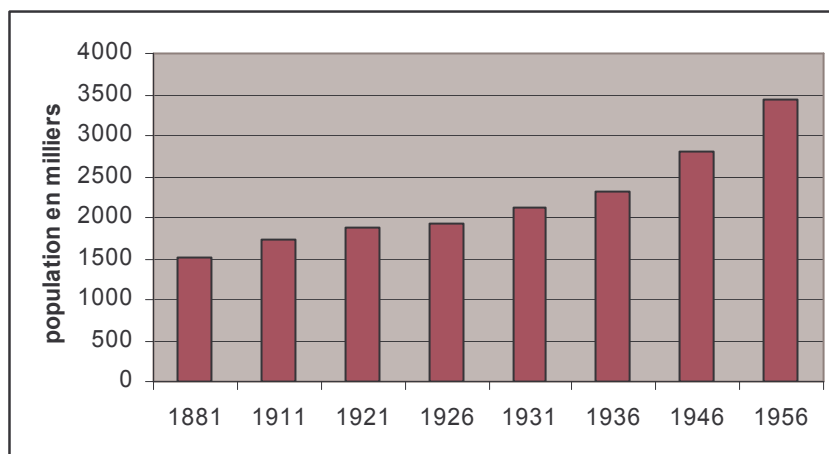
### 8.1.2 Vers la transition démographique (1880-1956)

La connaissance statistique de la Tunisie débute avec le protectorat français dont la préoccupation de compter et de classer la population devient pressante. Contrairement à de nombreux pays africains, les recensements ou les dénombrements en Tunisie existent depuis plus d'un siècle bien que leur qualité soit loin d'être satisfaisante avant les années 1960. La régence de Tunis estime qu'en 1881 la population musulmane s'élève à 1 500 000 individus, et que résident sur le territoire tunisien un peu moins de 19 000 Européens<sup>43</sup>. Au recensement de 1956, à la veille de l'indépendance, la Tunisie compte 3 782 480 habitants dont 255 332 Européens. La croissance démographique est due essentiellement à la forte croissance naturelle de la population musulmane. Il convient en effet pour l'apprécier de différencier, comme le font les recensements, la population tunisienne de la population étrangère.

Si l'on en croit les estimations de Batou (1990), la croissance de la population qui s'annonce dès le début du XIXe siècle n'est effective qu'à partir de 1870, après les dernières grandes épidémies de choléra et de typhus de 1867 et 1868. De l'ordre de 1,5 millions d'habitants en 1880, l'effectif atteint 1,88 millions lors du recensement de 1921, soit une croissance moyenne annuelle de la population sur la période d'environ 0,6%, avec probablement une accélération de la croissance au tournant du siècle.

Les dénombrements quinquennaux de 1931 et 1936 font apparaître de manière très nette le décollage de la croissance démographique puisque le taux de croissance annuel moyen est égal à 1,83% au cours de ces cinq années. Jusqu'en 1956, le taux de croissance ne cessera d'augmenter pour atteindre 2,09% au cours de la période 1946-1956. Entre 1911 et 1956, la population tunisienne double d'effectif. Le rythme de croissance devient important dans les années 1930 quand la Tunisie entre dans une phase de baisse de la mortalité et de hausse de la fécondité.

**Graphique 15 : évolution de la population tunisienne entre 1881 et 1956**



#### ***La baisse de la mortalité***

La baisse de la mortalité en Tunisie pendant la colonisation est réelle mais freinée par une mortalité infantile encore importante. Celle-ci est très difficile à estimer car le sous enregistrement des décès des jeunes enfants est important, d'autant plus que toutes les naissances ne sont pas déclarées, ou avec retard. Si l'enfant décède très jeune, sa naissance et son décès échappent à l'état civil.

Durant cette période, une infrastructure sanitaire se met peu à peu en place dans la capitale et la présence de médecins et de sages-femmes français pose les fondements de l'organisation du

<sup>43</sup> Annuaire Statistique 1947

système de la santé maternelle et infantile qui ne reste néanmoins accessible qu'à une population privilégiée. En milieu rural, les femmes accouchent toujours seules ou avec une *qabla*<sup>44</sup>.

La situation de la mortalité générale est quelque peu différente. L'éradication des différents fléaux a permis la concrétisation de la baisse de la mortalité. La modernisation des moyens de production agricole et le développement des réseaux de communication permettent de mieux gérer les années de sécheresse, tandis que l'amélioration des conditions d'hygiène facilite la disparition des maladies épidémiques après 1945. Les principales causes de décès déclarés à Tunis sont les maladies infectieuses, parasitaires et celles de l'appareil circulatoire.

Avec l'arrivée de médecins français, l'infrastructure sanitaire de base se développe et des médecins tunisiens sont formés. En 1919, la Tunisie compte 161 médecins dont trois tunisiens ; en 1947, on recense 452 médecins dont 129 tunisiens. Cependant, les hôpitaux et les services de santé ne sont accessibles qu'aux citadins.

Si la transition de la mortalité est entamée à la fin du protectorat français, la mortalité infantile reste encore élevée et les différences régionales et sociales sont très marquées. C'est la mortalité infantile qui explique que l'espérance de vie soit encore faible (47 ans) au moment de l'indépendance.

### ***Une natalité encore élevée***

L'autorité coloniale a appliqué les lois françaises restrictives concernant la contraception. Le décret du 18 septembre 1920 punit la publicité pour la contraception et celui du 22 juin 1923 interdit l'importation de toute méthode contraceptive. Des méthodes traditionnelles sont utilisées avec plus ou moins de succès, mais avec peu de conséquences sur la fécondité générale. Les comportements nuptiaux continuent de favoriser une forte fécondité.

Le taux de natalité passe ainsi de 38 pour mille en 1921 à 45 pour mille en 1955. Ceci s'explique surtout par la baisse de la mortalité qui permet à plus de femmes de vivre toute leur vie féconde et qui augmente les effectifs de la population d'âges féconds. Peu de changements importants dans les comportements nuptiaux et de fécondité sont observés pendant cette période, les mariages sont toujours précoces et l'écart d'âge entre époux reste élevé.

### ***Population étrangère et non musulmane***

Pendant le protectorat français, la population non musulmane n'a jamais représenté plus de 10% de la population totale. En 1881, à peine 19 000 Européens résident en Tunisie tandis qu'en 1956, avant l'indépendance, ils sont plus de 255 000. Cette croissance est due principalement à la communauté française qui n'a cessé d'augmenter ses effectifs pendant le protectorat.

Parmi la population recensée non musulmane, il existe une communauté juive présente en Tunisie depuis très longtemps, comme dans le reste du Maghreb, sans doute depuis l'époque carthaginoise. Elle forme une population à part pour les autorités coloniales, apparaissant au recensement de 1921 sous la catégorie "israélites tunisiens et assimilés". La communauté juive est formée en grande partie de Tunisiens auxquels s'ajoutent quelques Marocains et Libyens. En 1860, résident en Tunisie entre 25 000 et 30 000 juifs, représentant approximativement 2% de la population. Fortement touchés par les épidémies de 1866 à 1869, leur effectif ne dépasse guère les 25 000 en 1880. Au recensement de 1921, ils sont près de 48 000 et environ 71 000 en 1946 soit 2,3% de la population totale.

---

<sup>44</sup> Matrone traditionnelle

### **Les transformations de la société pendant la colonisation**

La colonisation a eu de nombreuses répercussions sur l'organisation sociale, économique et culturelle de la Tunisie. Seules quelques-unes des transformations susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect sur la dynamique de la population sont retracées ici.

#### - Structures sanitaires :

Tout d'abord, comme il a déjà été précisé, les colons ont importé la médecine moderne et jeté les bases de l'organisation des structures de santé. En 1947, le Ministère de la Santé publique est créé. Une administration et un réseau d'infrastructures fonctionnent et des grandes campagnes contre les maladies endémiques sont entreprises. Malgré ces efforts durant les dix dernières années du protectorat, les déséquilibres sociaux et géographiques restent présents. Les soins médicaux ne sont disponibles que pour une minorité et ce n'est qu'après l'indépendance que l'action sanitaire prendra un caractère massif.

#### - Structures scolaires :

Avant le protectorat, il existait pour une minorité un enseignement traditionnel donné dans les écoles coraniques mais aussi quelques écoles françaises et italiennes. Pendant la colonisation, des écoles franco-arabes ont été ouvertes, permettant de scolariser un nombre croissant d'enfants. Les effectifs du primaire entre 1946 et 1956 ont doublé. En 1956, 607 écoles primaires fonctionnent en Tunisie. Le taux de scolarisation est faible, environ 30% pour la population tunisienne au niveau primaire. En 1953, on compte 175 293 élèves, tous niveaux confondus, et un déséquilibre important par sexe puisque ce chiffre se subdivise en 134 026 garçons et 41 267 filles, soit plus de trois garçons pour une fille<sup>45</sup>.

#### - Le statut des femmes

Si la place des femmes dans la société tunisienne évolue peu pendant la colonisation, le mode de vie des Français, et surtout des Françaises, suscite quelques débats. L'émancipation de la femme anime alors les débats de la classe politique et des milieux intellectuels tandis que la presse relate ces controverses. A partir des années 1930, des associations féminines voient le jour à Tunis comme la Société des Dames Musulmanes et l'Union des Femmes Tunisiennes. Ces associations militent pour la participation des femmes à la vie publique et revendiquent leur accès à l'éducation et à la santé. Ces associations ont surtout contribué à l'évolution des mentalités en rendant public le débat sur l'émancipation de la femme. Le débat sur le port du voile est à cet égard très significatif. Des observateurs remarquent qu'à Tunis et dans sa banlieue, les voiles noirs ont été remplacés par des voilettes puis par des tissus légers de soie, et que les jeunes filles n'hésitent plus à se montrer à visage découvert.

#### - Politique foncière et sédentarisation de la population

La colonisation agricole était l'une des priorités du protectorat français. Avant la Première Guerre Mondiale, la colonisation agraire directe reste exceptionnelle. Le colon s'approprie de vastes terres mais reprend les modes de production traditionnels. Après 1920, l'exploitation directe devient la règle et les petits paysans sont refoulés vers les plus mauvaises terres ou sont complètement démunis de moyens de production. Certains deviennent salariés agricoles, d'autres migrent vers les villes. Le prolétariat urbain grossit. Pendant la colonisation, on assiste à la création d'un secteur agraire capitaliste et en même temps à l'émergence d'un sous emploi important de la main d'œuvre.

Pour une série de raisons liées à la sécurité et à l'aménagement politique et agricole du territoire, les autorités coloniales ont impulsé très tôt une entreprise de sédentarisation des tribus nomades. A cette fin, certaines mesures furent coercitives comme la restriction de l'espace de circulation ou la déchéance des prérogatives du chef de tribu. D'autres furent incitatives : ainsi des

---

<sup>45</sup> source : Etudes Sociales Nord-Africaines



forages furent créés permettant aux pasteurs nomades de devenir de véritables agriculteurs dans les régions du Sud. De telles mesures ont également été réalisées dans la région de Kairouan. La privatisation des terres de parcours a aussi transformé les nomades en métayers, au profit des gros propriétaires.

Si le mouvement de sédentarisation des populations nomades est universel, la politique menée sous le protectorat l'a sans aucun doute accéléré. Les mesures prises par le nouvel Etat indépendant vont rapidement aboutir à la disparition complète du mode de vie nomade ou semi-nomade.

#### - L'urbanisation

L'urbanisation de la Tunisie augmente pendant le protectorat français. La part de la population urbaine est d'un tiers en 1956. Pendant la colonisation, deux grands mouvements migratoires se succèdent et gonflent les effectifs des villes. Au début du protectorat, les Français arrivent de la métropole et s'installent presque exclusivement dans les villes. Ainsi, de 1921 à 1936, plus de 40% des Tunisois sont européens. Après 1935, les flux migratoires venant de l'Europe se tarissent mais les villes continuent de croître avec l'afflux de populations rurales. Les colons ont exproprié des paysans et constitué de grandes propriétés foncières dont ils ont mécanisé et modernisé les moyens de production. Les propriétés coloniales se situaient dans les plaines les plus riches du Cap-Bon ou du Nord-Ouest. Ce sont ces régions qui fournissent en hommes les flux migratoires vers les villes. Le système colonial agraire a désorganisé l'économie traditionnelle et appauvri une partie de la population rurale. De 1936 à 1946, le nombre de citoyens de nationalité tunisienne a augmenté de 60%. En 1956, les Européens ne représentent plus que 29% de la population tunisoise.

A l'aube de l'indépendance, dans les villes, les prolétaires sont de plus en plus nombreux. Ce sont des ouvriers du secteur industriel moderne, des employés artisans ou des "ruraux sans terres". Le secteur industriel et capitaliste qui s'est développé pendant le protectorat a concurrencé et déstructuré les secteurs commerciaux et artisanaux traditionnels. Mais l'ouverture vers l'économie de marché n'a pas eu que des répercussions négatives. La colonisation a projeté la Tunisie dans la sphère des pays avancés, tendant à lui donner des structures sociales et économiques beaucoup plus différenciées et à créer les conditions nécessaires à son développement.

#### - En 1956, la transition démographique est amorcée

En 1956, la transition de la mortalité est entamée, la mortalité de crise est enrayée et la mortalité infantile commence à diminuer. On peut dater le début de la baisse de la mortalité générale vers les années 1930-1935. La nuptialité reste précoce et la fécondité forte. Les données manquent pour pouvoir apprécier les disparités régionales qui vont apparaître lors du recensement de 1966.

La colonisation a évidemment eu des conséquences sur la dynamique de population en Tunisie: conséquences immédiates par l'arrivée de nombreux colons et à plus long terme en précipitant la modernisation du pays (scolarisation, santé,...) et en diffusant de nouvelles idées sur le statut de la femme ou sur la fécondité. Des changements importants dans la société laissent entrevoir une baisse rapide de la fécondité.

## 8.2 Les politiques démographiques de 1956 à nos jours

Afin de mieux comprendre l'évolution de la démographie de la Tunisie et donc également de l'évolution de la démographie dans le bassin versant du Merguellil, il est nécessaire de retracer l'historique des politiques démographiques mises en place en Tunisie de 1956 à nos jours.

Depuis 1920, les occupants français ont pratiqué une politique pro nataliste, car le nombre d'habitants du protectorat représentaient pour eux un potentiel de richesses. Ils ont alors interdit toute importation et toute publicité sur les produits contraceptifs. De plus, la Tunisie avait déjà une tradition nataliste due à plusieurs facteurs communs au monde arabo-musulman : une structure familiale de type patriarcal, le statut de la femme et de la famille, des systèmes d'alliance et de transmission du patrimoine.

Le changement de statut de la femme réalisé à l'indépendance par le président Bourguiba est donc un premier pas vers les politiques de limitation de la population. En effet, le "Code du Statut Personnel" du 13 août 1956 modifie en profondeur le schéma traditionnel de la formation des unions puisqu'un âge minimum de 15 ans révolus est institué pour le mariage des femmes, que la polygamie est interdite et la répudiation abolie. Ces mesures furent suivies par des campagnes en faveur de la scolarisation des filles et contre le port du voile. Peu après, la Constitution tunisienne du 1<sup>er</sup> juin 1959 accorde à l'homme et à la femme l'égalité des droits et devoirs, et la femme devient électrice et éligible. Quelques années plus tard, en 1964, l'âge minimum au mariage des filles passe à 17 ans révolus.

En 1960, les allocations familiales sont supprimées au-delà du 4<sup>ème</sup> enfant. Le président Bourguiba fait alors de nombreux discours officiels sur la limitation des naissances en encourageant le modèle de la famille de 4 enfants. En 1961, la vieille loi française sur l'interdiction d'importation et de vente de produits contraceptifs est abrogée. En décembre 1965, l'avortement est autorisé pour les femmes mères de cinq enfants, sans autorisation du mari. Des centres de santé sont développés pour encourager les patientes. De l'éducation et de la propagande sont réalisés en milieu rural.

En 1966, le Code du Travail prévoit de nombreuses mesures ayant un rapport plus ou moins direct avec la fécondité comme les congés maternité, la mise en disponibilité, le travail à mi-temps ou des dispositions particulières pour la retraite des femmes. Les enfants, qui ne doivent pas être vus comme des sources de revenus supplémentaires, n'ont plus le droit de travailler dans l'industrie avant l'âge de quinze ans. Dans le même esprit, les régimes d'assurance vieillesse sont améliorés.

Au début des années 1970, la prise de conscience d'une certaine inadéquation de l'organisation des services de planification familiale avec les besoins des populations va aboutir à la création en 1973 d'un nouvel organisme, l'Office National du Planning Familial et de la Population (ONPFP), qui marque l'avènement d'une seconde phase institutionnelle de la politique de population. L'ONPFP est un organisme spécifique, du type "établissement public à caractère commercial", doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, semi autonome et placé sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique, dont la mission est d'exécuter la politique du gouvernement en matière de population. Celle-ci est dictée par le Conseil Supérieur de la Population, relayée au niveau régional par un Conseil Régional. Le prix du Président Bourguiba récompense annuellement les meilleurs résultats régionaux.

À partir des années 1980, la communauté internationale met l'accent sur la santé de la mère et de l'enfant. La Tunisie adopte aussi cette position, et en 1984 l'Office National du Planning Familial se transforme en Office National de la Famille et de la Population (ONFP), sous la tutelle provisoire du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, avant de réintégrer en 1987 le giron du Ministère de la Santé. Depuis 1987, les mesures s'orientent vers la santé maternelle et infantile. Des mesures spécifiques visent le milieu rural comme le développement des centres de santé et la sensibilisation de la population.

En 1988, les allocations familiales sont limitées aux trois premiers enfants.

Le programme est basé sur la famille. En effet, les lois concernant le mariage restent strictes mais adaptées aux traditions. La sexualité et la procréation hors mariage sont fortement condamnées

*Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil*  
*Partie III : Evolution démographique de 1966 à nos jours*

socialement et juridiquement. L'acte sexuel avec une jeune fille âgée de moins de 21 ans est passible de prison. De la même façon, la cohabitation hors mariage des conjoints est absolument proscrite. L'article 36 du code pénal précise que "les époux, dont l'union a été déclarée nulle et qui continuent ou prennent la vie commune, sont passibles d'une peine de 6 mois d'emprisonnement". Ce texte, instauré en 1957 pour supprimer les mariages coutumiers, est actuellement utilisé pour poursuivre les couples qui vivent sans contrat de mariage.

Le programme tunisien de limitation de l'accroissement de la population est unanimement considéré comme une réussite. Il a été progressif depuis l'indépendance et les mesures mises en place ont été adaptées au milieu (c'est surtout depuis 1987 que les politiques ont concerné le milieu rural). Il a également mené de front une politique de santé maternelle et infantile avec une politique de limitation de la natalité. Ce qui a surtout œuvré à la réussite du programme est qu'il a su prendre en compte les traditions arabo musulmanes en les adaptant au monde actuel tout en les respectant.

### 8.3 Evolution socio-culturelle de la Tunisie

Dans ce paragraphe, nous allons présenter les valeurs et les traditions qui servent de fondement à la société tunisienne. Nous observerons alors l'évolution de ces valeurs au cours du XX<sup>e</sup> siècle dans le contexte politique et socio-économique. Nous verrons alors l'impact de l'évolution de ces valeurs sur la démographie. Nous mettrons surtout ici l'accent sur la baisse de la natalité qui a été la tendance démographique la plus forte depuis 1966. Nous présenterons ainsi la famille et le mariage qui sont les institutions de base de la société tunisienne. Nous parlerons ensuite de l'impact qu'ont eu les politiques d'après indépendance concernant le statut de la femme, l'éducation, la santé et les institutions de prévoyance. Nous évoquerons également l'impact du contexte international d'économie de marché, du marché du travail et des migrations.

Nous parlerons ici surtout à l'échelle du pays. Nous pourrions ainsi souligner l'évolution singulière de la Tunisie dans le monde arabo-musulman. De plus, il apparaît que la plupart des valeurs sociales sont communes à l'ensemble du pays et concernent donc le bassin versant du Merguellil. Ce paragraphe sert également de complément à l'histoire agraire détaillée en partie I. En effet, l'évolution des valeurs de la société, l'évolution des modes de vie en milieu rural et les changements dans les pratiques agricoles sont souvent très liés.

#### 8.3.1 La famille

La famille traditionnelle tunisienne (*ayla*) est une notion protéiforme. Elle désigne aussi bien le ménage que la famille élargie à laquelle se rattache le ménage (Ben Salem, 1994). Ses attributions sont productives et reproductives. Unité de base de la production économique, la famille traditionnelle arabo-musulmane est aussi le lieu de transmission d'un capital symbolique constitué par une histoire généalogique qui se transmet de père en fils et qui remonte jusqu'à l'ancêtre fondateur. La parenté (*nasab*) est l'élément de l'honneur familial. Le lieu de résidence de la famille, où cohabitent les générations, est celui qu'a foulé en premier l'ancêtre fondateur de la famille, celui qui l'a ancrée sur ses terres.

Ces deux fonctions, productives et reproductives, induisent une structuration très précise des rôles et des tâches de chaque membre de la famille. La division familiale du travail est dépendante d'un statut particulier que procure la place des individus en termes hiérarchiques. Si les travaux de production sont effectués collectivement, on distingue cependant clairement les tâches des enfants, des femmes, des hommes et du chef de famille. Le contrôle social des anciens est très fort, toute activité ayant un rapport avec l'intégrité du groupe est soumise à leur approbation. C'est ainsi qu'ils ont la mainmise sur l'essentiel des aspects procréateurs des jeunes couples, que ce soit par le choix des conjoints, l'âge au mariage, la socialisation des enfants, le modèle d'autorité au sein du couple, et bien sûr l'effectif de la descendance. Car il ne faut pas oublier que dans ces sociétés agraires traditionnelles, l'aléa est géré par la maximisation du nombre d'enfants pour permettre une division et une spécialisation du travail (Chelli, 1994).

Pour répondre aux attentes imposées par les impératifs économiques et symboliques, l'objectif principal du couple était de fournir à la famille le plus grand nombre possible de fils, seuls garants de la puissance économique et de la préservation des liens du sang. L'autorité indiscutable du patriarcat, la forte cohésion des membres du groupe, le culte de la puissance, le droit prépondérant du père sur sa femme et sur ses descendants, la supériorité morale de la collectivité sur l'individu sont les manifestations les plus évidentes du "culte du nombre" de la part de la famille (Seklani, 1960). L'entrée en union a donc comme finalité essentielle la production de descendants masculins au service de la famille. On ne s'étonnera pas alors que cette production soit fort précoce, en général dès la puberté de la jeune fille.

Ce modèle traditionnel a guidé massivement le comportement procréateur de la population jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, la famille tunisienne a changé. Alors que l'installation d'un ménage hors des terres familiales était autrefois synonyme de rupture des liens familiaux, la cohabitation des générations est devenue marginale, la famille nucléaire s'imposant comme le modèle de référence,

même en milieu rural. Les jeunes peuvent continuer à s'installer près de leurs parents ou de la famille mais en menant une vie plus indépendante. Ils sont plus libres de choisir la taille de leur progéniture et ils n'ont plus l'impérieux besoin que celle-ci soit nombreuse. Dans le même temps, la fonction de production économique de la famille périclité au profit de structures de marché.

La famille large n'a pas disparu pour autant. Sa valeur symbolique et idéologique et les recours potentiels qu'elle fournit en cas de difficultés restent visibles. Selon l'expression de Ben Salem (1990), la famille nucléaire gère le niveau du quotidien et la famille large agit comme cadre englobant et sécurisant. Le réseau de solidarités qu'elle représente se réactive lorsque cela est nécessaire.

Ces transformations de la famille affectent les individus et les ménages de façon différente selon leur classe sociale et leur lieu de résidence. Encore actuellement, dans le bassin versant du Merguellil, la famille élargie - c'est-à-dire le grand père et ses descendants - vit souvent dans la même habitation ou dans des constructions voisines.

### 8.3.2 *Le mariage*

Le modèle de la famille traditionnelle fonctionne selon un ensemble de mécanismes régulateurs qui visent à ne pas remettre en question sa pérennité. Le mariage est à cet égard un élément très important dans la dynamique familiale et il obéit à des règles très strictes, les individus ayant une faible latitude pour s'en soustraire.

Lorsqu'on évoque le mariage arabo-musulman, c'est au mariage endogame que l'on pense. Il s'agit d'une endogamie en ligne agnatique, l'homme étant généralement marié à la fille d'un frère de son père. Si ce modèle est encouragé et estimé, il n'est pas universel dans les faits. Une étude génétique (Chriki, 1991) montre que 31 % des mariages dans la région du Cap Bon sont consanguins, alors que l'Institut National de la Statistique évaluait en 1975 cette proportion à 19 % pour l'ensemble du pays. Il est impossible de dire quelle était cette proportion dans des temps plus reculés, mais il demeure établi que le mariage endogame est traditionnellement la norme de référence idéale.

L'origine de cette préférence n'est pas religieuse. Le Prophète a parlé de "dégénérescence de la race consécutivement aux alliances endogames" (Ben Salem, 1992). L'hypothèse économique selon laquelle le mariage endogame permettrait la conservation du patrimoine au sein du groupe est la plus plausible. En effet, la femme a droit à une part de l'héritage et son départ dans une autre famille le disperserait.

S'il faut chercher une particularité influente du mariage arabo-musulman sur la fécondité, celle-ci n'existant qu'au sein du mariage, c'est à la répudiation et à la polygamie qu'il faut s'intéresser. Piliers de l'institution matrimoniale, elles permettent une fécondité maximale en soumettant la femme à l'exposition à la grossesse tout au long de sa vie féconde. La structure déséquilibrée entre les sexes qu'elles nécessitent a pour corollaire un âge précoce au mariage des filles, un écart d'âge entre les époux et l'universalité du mariage. On estime à 12,8 ans l'âge moyen au mariage des femmes mariées des générations 1931-1946 (Beaujot, 1986).

Dans ce schéma, la répudiation est d'ailleurs plus importante que la polygamie (Fargues, 1986). Si les sociétés arabo-musulmanes autorisent la polygamie, sa faible ampleur effective ne permet pas de dire qu'elle constitue un système matrimonial en soi. L'argument du Coran selon lequel il faut traiter également toutes les épouses est présenté comme une restriction à la polygamie<sup>46</sup>. En revanche, la répudiation est un moyen de régulation du système matrimonial, en agissant comme une menace pour la femme qui ne voudrait pas jouer son rôle procréateur et comme une réalité pour les femmes infécondes (Fargues, 1988). Lorsque le Président Bourguiba interdit en 1956 la répudiation et la polygamie, et augmente l'âge légal minimum au mariage des filles, au-delà des implications socioculturelles c'est tout le système matrimonial qu'il remet en cause.

Les difficultés d'installation des jeunes couples, de plus en plus autonomes, sont réelles et ne favorisent pas les mariages précoces. C'est d'ailleurs souvent ce discours que tiennent les hommes

---

<sup>46</sup> Sourate "Les femmes"

pour expliquer leurs mariages tardifs. Les jeunes filles célibataires évoquent quant à elles la recherche du conjoint idéal et la volonté de poursuivre des études. Il apparaît également que l'homme doit attendre d'avoir une situation assise pour pouvoir se marier. Chez la femme, la constitution du "trousseau"<sup>47</sup> retarde également le mariage. L'innovation contemporaine dans l'institution du mariage est sans doute la recherche d'un bonheur plus individuel et d'une relation affective en lieu et place d'une union utilitaire. Les mariages arrangés diminuent mais représentent encore une proportion importante des mariages. Le mariage arrangé est encore quasiment généralisé en milieu rural et fort présent en milieu urbain. La sociologue Mounira Chelli (1994) dit à cet égard que "la famille admet l'amour mais ne le reconnaît pas".

Consécutifs à un changement de système matrimonial, à des préoccupations socioéconomiques et à un changement de la conception même de la vie maritale, le recul de l'âge au mariage est l'explication principale de la baisse de la fécondité en Tunisie.

### **8.3.3 Le statut de la femme**

Le statut de la femme a longtemps été déterminé par sa place dans l'organisation familiale. Ses attributions étaient définies suivant une division sexuelle du travail. Ses droits reconnus étaient ceux relatifs à son rôle de mère. En tant que femme, elle devait fournir des descendants à la famille. Sa sphère traditionnelle était l'espace domestique, seul l'homme pouvait s'investir dans la vie publique.

Parmi les inégalités que génère cette différenciation classique des sexes, certaines sont en train de disparaître. Premièrement, l'accès des femmes à la scolarisation s'est développé. Deuxièmement, elles ont de manière croissante accès au marché du travail et au salariat. Troisièmement, certaines inégalités devant l'institution matrimoniale se résorbent peu à peu. Si les écarts d'âge demeurent entre les sexes, si le remariage des femmes est toujours aussi difficile en raison de la valorisation de la jeunesse, en revanche le choix réciproque plus libre du conjoint et une moindre intolérance envers le célibat prolongé des femmes sont des arguments positifs pour l'émancipation des femmes et donc pour la détermination d'une stratégie individuelle concernant la procréation.

### **8.3.4 L'accès à l'éducation**

Nous en avons déjà parlé dans le paragraphe 3 consacré à l'étude de l'évolution de l'éducation. C'est à partir de l'indépendance que les inégalités des sexes devant l'éducation vont diminuer pour quasiment se résorber dans les années 1990.

L'incidence de la scolarisation des filles sur la baisse de la fécondité n'est plus à démontrer. Cependant, ce serait surtout l'allongement des études qui serait la cause de la baisse de la fécondité. En effet, la période de scolarisation des études secondaires et supérieures retarde l'entrée en union de la jeune fille et la soustrait pendant ce temps à l'exposition au risque de conception. L'éducation a également entraîné le changement des mentalités. La mixité, l'égalité intellectuelle au regard des résultats scolaires, la prise de conscience des problèmes de société, ou le simple fait de faire sortir la fille de son espace domestique séculaire, sont des facteurs qui modifient le système de valeurs des individus eu égard au partage des rôles sexuels (Ben Salem, 1990).

Il apparaît également que la scolarisation inverse le statut traditionnel de l'enfant qui jusque-là participait au travail domestique. En étant scolarisé, il coûte et ne rapporte plus. Les nouveaux coûts d'éducation de l'enfant deviennent trop importants pour une progéniture nombreuse.

---

<sup>47</sup> Le trousseau est constitué d'accessoires de la vie courante que la femme tunisienne doit apporter lors de son mariage. Encore aujourd'hui, beaucoup de femmes doivent attendre d'avoir constitué leur trousseau pour pouvoir se marier. De plus, la famille du mari peut refuser le mariage si elle juge le trousseau n'est pas complet. Cela oblige parfois la femme à travailler avant son mariage.



### **8.3.5 Le marché du travail**

Le travail des femmes a toujours été très important dans l'agriculture et dans la sphère domestique. La salarisation des femmes et leur entrée sur le marché du travail est un phénomène nouveau qui a commencé avec l'indépendance en 1956, en raison des nombreux postes laissés vacants dans l'administration par le départ des employés français. Ensuite, l'industrie textile, le secteur tertiaire, la santé publique et l'enseignement ont ouvert des débouchés professionnels aux femmes (Ben Salem, 1990). Le travail salarié féminin dans l'agriculture se développe, même si pour l'essentiel, la main-d'oeuvre familiale féminine non rémunérée constitue la part majeure de la force de travail agricole.

Globalement, la pénétration du marché du travail par les femmes a joué un rôle très important dans la baisse de la fécondité. D'abord en provoquant un effet de recul de l'âge au mariage, puis en modifiant les mentalités et les rapports sociaux entre les sexes. En ayant la possibilité de trouver un emploi rémunéré sans le soutien de la famille ou du conjoint, la femme acquiert une autonomie et une reconnaissance qu'elle n'avait pas avant. Cette autonomie est réelle ou virtuelle selon les classes sociales ou les milieux de résidence mais elle a sans doute un impact très fort sur les comportements. Car même dans les régions les plus déshéritées, lorsque c'est la fille ou la femme qui fournit à la famille les moyens de subsistance par son travail, les rapports entre les sexes ne peuvent qu'en être affectés.

### **8.3.6 Les institutions de prévoyance**

Un trait commun aux sociétés humaines est la volonté de se protéger contre les risques de la vie. Maladie, solitude et pauvreté constituent des fléaux dont il faut se prémunir. Dans les sociétés traditionnelles arabo-musulmanes, c'est la famille qui joue ce rôle protecteur et sécurisant. Dans le discours des individus aussi bien que dans leurs actes, une descendance nombreuse et une famille puissante constituent un capital contre les aléas et les certitudes tant redoutées. La maladie, la vieillesse, les crises conjoncturelles sont gérées par l'organisation familiale. Des enfants nombreux sont garants d'une vieillesse bien entourée, d'une aide précieuse sur l'exploitation agricole en cas de maladie. Ils pourvoient aux besoins de la mère devenue veuve, du père devenu infirme, peuvent aller chercher un revenu en migration si les conditions locales sont mauvaises.

Une des caractéristiques de la société "moderne" est le transfert de ces responsabilités familiales à des institutions de prévoyance mises en place par l'Etat. Après l'indépendance, toute une gamme d'institutions ont vu le jour pour permettre aux individus de raisonner sur un horizon temporel lointain sans avoir recours à la famille ou aux enfants. Caisses de retraite, système de sécurité sociale, pension d'invalidité, pension de survivant en cas de décès du conjoint, ont permis une certaine dérégulation du système familial dans ses aspects de transferts entre membres, notamment les transferts intergénérationnels. De même, le développement des institutions bancaires a permis le développement du crédit, notamment en milieu rural où des prêts à taux bonifiés pallient les mauvais résultats agricoles des années de sécheresse.

L'existence de marchés de l'assurance et du crédit efficaces, ainsi que d'organismes de prévoyance ouvrent des perspectives nouvelles aux couples dont la survie n'est plus menacée dans le cas d'une descendance réduite. La prise en charge du risque a été déplacée en grande partie de la sphère familiale à la sphère publique.

### **8.3.7 L'économie de marché**

L'économie traditionnelle est essentiellement familiale. Orientée selon une division sexuelle du travail, elle vise à l'autosubsistance. Les produits fabriqués peuvent circuler entre ménages au sein de la famille élargie, mais l'échange reste limité à cette sphère. Seuls les oasis profitant du commerce transsaharien et quelques communautés bien localisées comme les Djerbiens, participent à une économie pré-capitaliste en pratiquant des échanges marchands à plus grande échelle.

La déstructuration de la production domestique survient au XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le système capitaliste commence une percée en Tunisie. Le mode de production capitaliste touche en profondeur le système agricole traditionnel et concurrence les produits artisanaux familiaux, remplacés par des produits manufacturés. La colonisation ne fera qu'accroître cette tendance à travers un contrôle extensif des terres et une politique d'immatriculation foncière qui restreint l'espace vital de nombreux paysans (Ben Salem, 1990). Conjointement, la politique de sédentarisation des nomades redistribue les terres et territoires des tribus.

La transformation des structures de production traditionnelles s'est faite en direction d'une ouverture au salariat et à travers la dislocation de l'espace physique familial. Rétréci, déplacé, celui-ci ne permet plus un ancrage fort des membres de la famille élargie dans la mesure où les ménages vont s'installer là où ils trouvent à se faire embaucher. Les contrats de *khamessat*, c'est à dire de métayage, se multiplient, intégrant la classe paysanne dans la classe ouvrière (Kerrou, Kharoufi, 1994).

### **8.3.8 La migration**

En Tunisie, la migration a un fort impact sur la famille. En premier lieu, elle est à l'origine du déséquilibre de la pyramide des âges par sexe qui a une si grande importance sur le calendrier de la formation des unions et donc sur la fécondité. Cette situation crée d'autant plus un déséquilibre qu'un homme musulman peut épouser une étrangère de confession différente alors qu'une femme musulmane ne peut se marier qu'à l'intérieur de la communauté religieuse.

En second lieu, la migration a des répercussions sur les mentalités car elle permet le contact avec d'autres modes de pensée, en l'occurrence peu enclins à la natalité, puisque c'est l'Europe que la grande majorité des Tunisiens choisissent comme lieu de destination.

Dans le cas où le migrant est marié à une Tunisienne restée en Tunisie, la fécondité sera fonction de la fréquence des visites de l'époux. Le fait que l'épouse reste seule, si la famille du mari ne la prend pas en charge, aura aussi une influence sur l'évolution des mentalités.

### **8.3.9 L'institution juridique**

Les mesures ayant trait à la famille s'intègrent dans le développement socio-économique, ce dernier agissant en retour sur les comportements démographiques. L'intervention même des pouvoirs publics en matière de réduction de la fécondité a certainement favorisé la pratique effective de la limitation des naissances.

Ainsi que nous l'avons dit dans le paragraphe 8.2., de nombreuses lois ont concerné la procréation et le statut de la femme. Le premier texte de loi de la Tunisie indépendante a concerné l'abolition de la polygamie, l'interdiction de la répudiation, la liberté dans le choix du conjoint. Certaines mesures, comme la scolarisation des filles, n'ont pu être entérinées par la loi qu'après une évolution propice des mentalités. Dans les domaines qui intéressent directement la fécondité, les pouvoirs publics ont su jouer habilement sur la loi pour faire évoluer les mentalités et sur les mentalités pour faire évoluer la loi.

### **8.3.10 L'institution religieuse**

Dans le monde arabo-musulman, la référence aux textes sacrés constitue un guide précieux dans la conduite de la vie. Explicitement ou implicitement à travers les traditions et les mentalités, la religion imprègne les comportements des individus, des couples et des familles. Dans les pays arabes, le statut individuel est déterminé par la *sharia*, loi islamique basée sur le Coran et la Sunna (la

vie du Prophète). Seule la Tunisie possède aujourd'hui un Code du Statut Personnel ne reposant pas sur des préceptes religieux (Makhlouf, 1994).

L'argument précédent doit être nuancé car l'Islam n'est pas une religion avec une autorité centrale forte. Des interprétations différentes des textes sacrés peuvent aboutir à des controverses parmi les théologiens. Ainsi, certains penseurs comme Ghazali au X<sup>e</sup> siècle, Cheikh Nefzaoui au XIX<sup>e</sup> siècle ou le Tunisien Tahar El Haddad dans les années 1930, se réfèrent au Coran et à la Sunna pour justifier la restriction des naissances et l'adoption de la contraception. Dans les années 1950, l'Egypte a lancé dans l'arène publique le débat sur la limitation des naissances, avant d'adopter en même temps que la Tunisie une politique de planification familiale. Dès son arrivée au pouvoir en 1956, le Président Bourguiba s'est inspiré de la pensée de différents réformateurs pour légitimer aux yeux de l'institution religieuse la politique démographique mise en oeuvre. Il n'y a pas eu de forte opposition de la part des autorités religieuses tunisiennes lors de la mise en place de cette politique.

Plus tard, une enquête menée au début des années 1980 a montré que la conviction religieuse des Tunisiens était plutôt favorable au contrôle des naissances, tout en émettant des réserves sur certaines méthodes comme l'avortement (Ladjimi, 1985). Si la religion islamique n'est pas fondamentalement opposée à la limitation des naissances, il apparaît que c'est son application dans un cadre socio-politique précis qui détermine *in fine* les mentalités et les attitudes. Il ne faut pas oublier non plus l'impact de la religion sur le rôle des sexes, sur la conception de la famille et sur toutes les organisations et institutions ayant à voir avec la fécondité. Il y a 35 ans, Seklani (1960) écrivait : "La structure de la famille, principale garantie de la pérennité de l'ordre ancestral, obéit toujours aux règles et aux pratiques traditionnelles. L'emprise de la religion, les préceptes coraniques ont peut-être perdu de leur mordant et de leur autorité jadis indiscutable, mais ce qui en reste imprègne les mentalités, à des degrés divers selon les milieux, et s'impose au nom de la coutume".

### **8.3.11 La santé**

De manière générale, les progrès sanitaires et médicaux, en faisant reculer la mortalité infantile, ont eu une incidence directe sur la baisse de la fécondité si l'on admet que les couples raisonnent en termes de descendance survivante dans leur décision de procréation.

Les progrès médicaux, spécialement dans le domaine gynécologique, ont rassuré les femmes quant aux complications qu'elles ont connues au début des programmes de contraception. En outre, le travail de formation et d'éducation des femmes par le personnel de santé a permis de mettre fin à certaines rumeurs négatives envers les techniques contraceptives.

### **8.3.12 Le planning familial**

L'évaluation de l'impact direct des politiques de planification familiale sur la baisse de la fécondité est très difficile à quantifier. La pratique contraceptive, moderne ou traditionnelle, n'est pas uniquement la conséquence d'une politique nationale. Nous avons vu que les mentalités étaient plus importantes que la technique dans l'adoption d'un comportement visant à la restriction du nombre de naissances. Pour donner néanmoins un ordre d'idée, mentionnons l'étude de Vallin (1971) qui estime à environ un tiers la part du planning familial dans la baisse de la fécondité entre 1966 et 1971.

Ce qui est clairement établi, c'est que l'existence d'une politique démographique anti-nataliste et d'une infrastructure permettant sa réalisation effective a autorisé l'idée même de la restriction de la fécondité dans le couple, chose impensable auparavant. L'utilisation contemporaine non négligeable de méthodes traditionnelles de contraception alors qu'il existe des méthodes sûres, indolores, peu coûteuses, puisque subventionnées par l'Etat, va dans le sens de l'argument précédent. Au-delà des efforts des acteurs de la planification familiale et des résultats obtenus, c'est sur les changements des mentalités et leur propagation qu'il faut insister, la limitation des naissances étant un acte peu "naturel" dans les sociétés arabo-musulmanes traditionnelles.

## **9 SYNTHÈSE DE LA PARTIE III**

L'étude de la démographie du bassin versant montre une croissance régulière de la population. La densité moyenne de population du bassin versant est, depuis 1956 et peut-être avant, supérieure à la moyenne nationale. La répartition des habitants au sein du bassin versant a peu changé depuis 1966 ; la croissance de la population est quasiment identique dans toutes les zones. Toutes les communes du bassin versant ont été créées après 1956. Leur croissance a toutefois été modérée car actuellement, plus de 80% de la population du bassin versant habite en milieu rural.

L'agriculture reste la principale occupation de la population. Cependant, il semble que ce ne soit pas uniquement la répartition des ressources en eau d'irrigation qui soit responsable de la répartition de la population au sein du bassin versant. En effet, certaines zones non irriguées ont des densités de population importantes. La délégation d'El Alaa illustre bien ce propos : sa forte densité de population peut être expliquée par l'histoire agraire. Mise à part la délégation d'El Alaa, on observe que la répartition de la population suit le relief : les zones montagneuses à la périphérie du bassin restent peu peuplées.

Par contre, la présence de l'irrigation a un impact sur le regroupement de la population rurale. Dans les zones de plaine et d'agriculture irriguée intensive de la délégation de Chébika, on observe une population vivant à l'état regroupé. L'habitat isolé et dispersé sera prépondérant dans les zones montagneuses des autres délégations du bassin versant.

Si elle ne suffit pas à expliquer les fortes densités rurales, la présence d'eau a un impact sur les mouvements de population. Compte tenu de la faible surface par agriculteur, l'agriculture non irriguée ne permet en général pas de vivre dans le bassin versant. Les migrations saisonnières ou définitives sont fréquentes dans ces zones. Pour le moment, cela a peu d'effet sur la densité de population (qui continue encore à augmenter) car ce sont des zones rurales ayant de fortes traditions natalistes. Il apparaît également que de nombreux agriculteurs restent attachés à leur terre et ne souhaitent pas abandonner l'agriculture. Le faible niveau d'éducation des agriculteurs ne leur permettrait souvent pas d'avoir un emploi définitif en ville. Avec l'école obligatoire, le niveau d'études de la nouvelle génération est bien meilleur. Il est probable que beaucoup abandonnent l'agriculture.

Les politiques d'aménagement et de développement des infrastructures de base comme la desserte en eau potable, l'électrification, la construction de centres de santé ont également été un facteur de maintien de la population en milieu rural. C'est également le cas des subventions pour l'agriculture détaillées en partie II.

La population étrangère n'a jamais atteint des effectifs importants dans le bassin versant. Cependant, la présence coloniale française a eu un impact sur l'agriculture du bassin versant. De même, les migrations vers l'étranger sont peu fréquentes.

## **CONCLUSION GENERALE**

Comme l'agriculture est la principale activité du bassin versant du Merguellil, les facteurs limitants de l'agriculture freinent le développement durable du bassin versant. Ces principaux facteurs semblent être la ressource en eau et le foncier. En effet, l'absence d'eau à l'amont empêche les agriculteurs de vivre de leurs exploitations et la pression sur l'eau à l'aval semble conduire à l'épuisement de la ressource. La réduction de la surface agricole à chaque héritage aggrave ce problème et restreint encore le nombre d'exploitations viables. L'absence de titre foncier chez la plupart des agriculteurs rend impossible l'accès au crédit ; cela limite ainsi l'initiative privée et le développement agricole.

Malgré l'amélioration récente des infrastructures et des conditions de vie de l'amont, le bassin versant souffre encore d'inégalités entre l'amont et l'aval. Ces dernières sont souvent engendrées par le développement de l'irrigation et l'urbanisation de la plaine aval ; on peut en partie les assimiler à des inégalités entre milieu rural et milieu communal. En effet, certaines zones rurales de l'amont sont enclavées et pratiquent l'autoconsommation alors que les villes adoptent de plus en plus un mode de vie occidental. Représentants de l'avenir du bassin versant, les jeunes sont souvent attirés par la ville et l'argent. En général, les plus jeunes ne sont pas attirés par le travail agricole et désirent partir définitivement. Cependant, d'autres souhaiteraient habiter sur les terres de leurs ancêtres et vivent les migrations saisonnières comme une fatalité. Le chômage est ainsi un problème important dans le bassin versant. Actuellement, et c'est d'autant plus vrai dans l'amont, l'argent vient de l'extérieur du bassin versant, qu'il provienne du travail à l'extérieur ou des subventions. Cet argent est de plus en plus utilisé pour acheter des produits importés de l'extérieur voire de l'étranger. Le bassin versant est ainsi de plus en plus touché par la mondialisation de l'économie.

Si le bassin versant est dépendant de l'extérieur, il est également ouvert vers l'extérieur. Les traditions des déplacements saisonniers ont permis une ouverture d'esprit. La plupart des pères espèrent un meilleur avenir pour leurs enfants ; ils ne semblent pas souhaiter que leurs enfants continuent dans l'agriculture. Les dépenses pour les études des enfants pèsent souvent lourd dans les budgets familiaux. L'ouverture vers l'extérieur présente cependant des inconvénients comme la perte de certaines traditions rurales comme le tissage du tapis. De même, avec les migrations, la famille s'éclate de plus en plus.

Le paysage rural et les activités sont en grande mutation. Comme partout, le concept de développement durable est difficile à mettre en place. Certaines actions ont été très positives : les politiques d'amélioration des conditions de vie en milieu rural montrent que les plus pauvres n'ont pas été oubliés. On a compris que le développement rural ne se base pas uniquement sur l'amélioration des rendements dans les zones d'agriculture intensive. Cependant, l'absence d'emploi sur place paralyse le bassin versant. Il faudrait développer des activités industrielles comme des usines de transformation pour valoriser la production agricole.

Des études et des programmes prônant le développement communautaire et participatif sont en cours en Tunisie. Elles sont intéressantes car elles permettent de faire remonter les problèmes rencontrés à la base. Il est ensuite difficile de mettre en place des programmes car les agriculteurs restent souvent individualistes ; les équipements collectifs déjà existants sont souvent mal gérés. Pour être efficace, le développement communautaire pourrait se baser sur les relations sociales et familiales. La structure familiale étant en effet très forte dans le bassin versant, un projet sera plus viable s'il se base sur des structures existantes, à condition que les relations soient bonnes entre les individus.

On ne peut nier que les subventions, les programmes et les aides ont apporté beaucoup pour améliorer les conditions de vie et de production en milieu rural. Seulement, tout cela a malheureusement rendu les agriculteurs dépendants de l'argent venant de l'extérieur. Ils sont souvent dans l'attente de subventions, parfois en conflit lorsqu'elles sont inégales. De plus, ces aides ne laissent souvent qu'une voie possible au développement rural ; elles pourraient ainsi dissuader les initiatives des agriculteurs et limiter le dynamisme du milieu rural. Enfin, les enquêtes actuelles sont souvent faussées car la plupart des agriculteurs donnent les réponses qui leur permettront d'avoir le plus de chance d'obtenir des subventions.

*Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil*  
*Partie III : Evolution démographique de 1966 à nos jours*

Les enjeux sont différents à l'amont et à l'aval. A l'amont, la structure et les relations de solidarité familiale, matérialisées par la présence d'une maison familiale, ainsi que l'attachement à la terre, que l'on observe par l'habitat isolé à coté des parcelles, doivent être considérées comme des richesses à prendre en compte dans les programmes de développement rural. En effet, la première peut constituer un groupe d'agriculteurs et la deuxième permet de limiter l'exode rural. A l'aval, la richesse est la ressource en eau, les emplois et les revenus qu'elle génère. La faiblesse est la gestion collective et l'amenuisement de la ressource.

On ne peut pas expliquer l'évolution du bassin versant par un discours malthusien selon lequel l'augmentation de la population serait la seule responsable de la pression sur les ressources et de la dégradation de l'environnement. En effet, il y a de nombreux autres facteurs à prendre en compte comme le climat (les sécheresses des dernières années sont en partie responsables des réductions des cheptels et de l'augmentation de la pauvreté dans les djebels. Cette sécheresse peut également être incriminée de la diminution des ressources en eau et de l'abaissement du niveau de la nappe.). La mondialisation peut également être considérée comme un facteur de pression sur les ressources naturelles. Les modes de vie occidentaux demandent de plus en plus d'argent (achat de produits à l'extérieur, augmentation des déplacements,...). On peut encore écarter la thèse de Malthus en observant que le bassin versant s'est en partie adapté à l'augmentation de la population : les migrations saisonnières permettent d'aller chercher des ressources à l'extérieur et limitent les ponctions sur le milieu.



## ANNEXES

### Annexe 1

**Tableau A1. 1 : Population par délégation en 1966 :**

Nom de la délégation	Nom du gouvernorat	Superficie en ha	Nombre d'habitants	Densité en hab/km2
Oueslatia	Kairouan	91364	23130	23
Hajeb El Layoun	Kairouan	60789	17782	32
Haffouz	Kairouan	98383	42129	45
Makthar	Le Kef	78833	53759	38

**Tableau A1. 2 : Population par délégation en 1975 :**

Nom de la délégation	Nom du gouvernorat	Superficie en ha	Nombre d'habitants	Densité en hab/km2
Oueslatia	Kairouan	91364	28866	33
Hajeb el Layoun	Kairouan	60789	22414	44
Haffouz	Kairouan	98383	53445	52
Kairouan plaine	Kairouan	98800	38525	39
Makthar	Siliana	78833	40385	53

**Tableau A1. 3 : Population par délégation en 1984 :**

Nom de la délégation	Nom du gouvernorat	Superficie en ha	Nombre d'habitants	Densité en hab/km2
Oueslatia	Kairouan	91364	34040	37
El Alaa	Kairouan	37646	30533	81
Haffouz	Kairouan	60737	34152	56
Hajeb el Layoun	Kairouan	60789	26247	43
Chebika	Kairouan	48734	27948	57
Kesra	Siliana	43371	16909	39
Makthar	Siliana	35462	29067	82

**Tableau A1. 4 : Population par délégation en 1994 :**

Nom de la délégation	Nom du gouvernorat	Superficie en ha	Nombre d'habitants	Densité en hab/km2
Oueslatia	Kairouan	91364	41110	45
El Alaa	Kairouan	37646	34667	92
Haffouz	Kairouan	60737	41322	68
Hajeb el Layoun	Kairouan	60789	34609	57
Chebika	Kairouan	48734	33991	70
Kesra	Siliana	43371	18788	43
Makthar	Siliana	35462	32500	92

**Tableau A1. 5 : Population par secteur en 1994 :**

<b>Secteur</b>	<b>Délégation</b>	<b>Nbe d'habitants</b>	<b>Densité (hab/km2)</b>	<b>superficie (ha)</b>
Abida	CHEBIKA	4830	72	6687
Ben Salem	CHEBIKA	2760	83	3344
Chebika	CHEBIKA	8176	92	8888
El Karma	CHEBIKA	2965	67	4400
Hammad	CHEBIKA	3298	72	4612
Alaa	EL ALAA	7055	143	4923
El Guettar	EL ALAA	4573	206	2221
El Msalid	EL ALAA	3618	67	5386
Massiouta	EL ALAA	6119	74	8252
Ouled Amor	EL ALAA	3737	213	1753
Sayada Nord	EL ALAA	2911	40	7193
Sayada Sud	EL ALAA	2664	57	4634
Trozza Nord	EL ALAA	3990	121	3285
Ain El Bidha	HAFFOUZ	7961	129	6180
Haffouz	HAFFOUZ	7517	377	1992
Houfia	HAFFOUZ	5295	58	9090
Jebbes	HAFFOUZ	3527	57	6227
Khit El Ouedi	HAFFOUZ	6434	59	10984
Ouled Khal Fallah	HAFFOUZ	2781	43	6485
Trozza Sud	HAFFOUZ	2973	34	8799
Chouachi	HAJEB EL LAYOUN	3792	45	8402
Hdaya	HAJEB EL LAYOUN	3590	40	9058
R Hima	HAJEB EL LAYOUN	3275	83	3938
Djebel Oueslat	OUESLATIA	2603	32	8245
Djebel Rihane	OUESLATIA	2101	35	6047
El Menzel	OUESLATIA	3183	34	9305

## Annexe 2

### Evaluation du nombre d'habitants du bassin versant du Merguellil :

Comme les limites du bassin versant sont différentes des limites administratives, nous avons choisi de calculer le nombre d'habitants du bassin en utilisant le pourcentage de la superficie située dans le bassin. Le calcul a donc été effectué de la manière suivante :

$$\text{Nombre d'habitants du bassin} = \sum_i (n_i * s_i) \quad (1)$$

Avec  $n_i$  : nombre d'habitants dans le secteur  $i$

$s_i$  : pourcentage de la superficie du secteur situé dans le bassin versant

On fait ainsi la somme pour tous les secteurs situés entièrement ou en partie sur la zone d'étude.

Comme les données par secteur ne sont pas toujours disponibles et que leurs délimitations diffèrent selon les recensements, nous avons simplifié le calcul en utilisant la délimitation administrative supérieure, la délégation :

$$\text{Nombre d'habitants du bassin} = \sum_i (N_i * D_i) \quad (2)$$

Avec  $N_i$  : nombre d'habitants dans la délégation  $i$

$D_i$  : pourcentage de la superficie de la délégation située dans le bassin versant

De la même manière que précédemment, on fait la somme pour toutes les délégations situées entièrement ou en partie sur la zone d'étude.

Pour le recensement de 1994, on obtient 102 252 habitants en calculant avec la formule (1). La formule (2) donne 102 593 habitants. On considèrera que la différence entre les deux calculs est négligeable. Pour les recensements de 1956, 1966, 1975 et 1984, on calculera donc le nombre d'habitants du bassin avec la formule (2). Pour l'interprétation, les résultats seront arrondis à la centaine près compte tenu de l'erreur que le calcul apporte.

Nous avons présenté ci-dessous les tableaux de calcul réalisés avec la formule (2).

**Tableau A2. 1 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1994**

Délégation	Gouvernorat	Superficie en ha	Nbre d'habitants	Pourcentage	Habitants du bassin	Superficie bassin
Oueslatia	Kairouan	91364	41110	13	5344	11877
El Alaa	Kairouan	37646	34667	82	28427	30870
Haffouz	Kairouan	60737	41322	73	30165	44338
Hajeb el Layoun	Kairouan	60789	34609	13	4499	7903
Chebika	Kairouan	48734	33991	55	18695	26804
Kesra	Siliana	43371	18788	65	12212	28191
Makthar	Siliana	35462	32500	10	3250	3546
<b>bassin versant</b>					<b>102593</b>	<b>153529</b>

La colonne "pourcentage" donne le pourcentage de la superficie de la délégation située dans le bassin versant (c'est-à-dire  $D_i$ ). Avec le nombre d'habitants et la superficie du bassin ainsi obtenus, on peut calculer la densité moyenne de population du bassin versant qui est de 67 habitants par  $\text{km}^2$ .

**Tableau A2. 2 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1984**

Délégation	Gouvernorat	Superficie en ha	Nbre d'habitants	Pourcentage	Habitants du bassin	Superficie bassin
Oueslatia	Kairouan	91364	34040	13	4425	11877
El Alaa	Kairouan	37646	30533	82	25037	30870
Haffouz	Kairouan	60737	34152	73	24931	44338
Hajeb el Layoun	Kairouan	60789	26247	13	3412	7903
Chebika	Kairouan	48734	27948	55	15371	26804
Kesra	Siliana	43371	16909	65	10991	28191
Makthar	Siliana	35462	29067	10	2907	3546
<b>bassin versant</b>					87074	153529

Le nombre d'habitants du bassin est donc d'environ 87 100 habitants pour l'année 1984. Comme précédemment, on peut calculer la densité moyenne du bassin qui est de 57 habitants par km<sup>2</sup>.

**Tableau A2. 3 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1975**

Délégation	Gouvernorat	Superficie en ha	Nbre d'habitants	Pourcentage	Habitants bassin
Oueslatia	Kairouan	91364	28866	13	3753
Hajeb el Layoun	Kairouan	60789	22414	13	2914
Haffouz	Kairouan	98383	53445	76	40809
Kairouan plaine	Kairouan	98800	38525	27	10427
Makthar	Siliana	78833	40385	40	16259
<b>bassin versant</b>		153529			74161

Le nombre d'habitants du bassin est donc d'environ 74 200 habitants pour l'année 1975. La densité moyenne de population du bassin est de 48 habitants par km<sup>2</sup>.

**Tableau A2. 4 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1966**

Délégation	Gouvernorat	Superficie en ha	Nbre d'habitants	Pourcentage	Habitants bassin
Oueslatia	Kairouan	91364	23130	13	3007
Hajeb El Layoun	Kairouan	60789	17782	13	2312
Haffouz	Kairouan	98383	42129	76	32168
Kairouan	Kairouan	132700	85018		9016
Makthar	Le Kef	78833	53759	40	21643
<b>bassin versant</b>		153529			68146

En 1966, la délégation de Kairouan comprend la ville et la plaine (actuellement la délégation de Chébika). Nous n'avons donc pas pu calculer la population du bassin versant en utilisant le pourcentage de surface ; les chiffres auraient été faussés par la présence de la ville de Kairouan. Pour calculer le nombre d'habitants du bassin versant situés sur la délégation de Kairouan, nous avons ici fait la somme des habitants des secteurs d'Abida Est, Abida Ouest et El Haouareb qui se localisaient à l'emplacement actuel des secteurs de Chébika, El Karma, Ben Salem et Abida (secteurs du bassin versant du Merguellil situés actuellement dans la délégation de Chébika).

Nous trouvons alors un nombre d'habitants de 68 100 et une densité moyenne de 44 habitants par km<sup>2</sup> pour l'année 1966.

**Tableau A2. 5 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1956**

Délégation	Gouvernorat	Superficie en ha	Nbre d'habitants	Pourcentage	Habitants bassin
Oueslatia	Kairouan	91364	15498	13	2015
Hajeb El Layoun	Kairouan	60789	12935	13	1682
Haffouz	Kairouan	98383	34337	76	26219
Kairouan	Kairouan	132700			6069
Makthar	Le Kef	78833			9006
<b>bassin versant</b>		153529			44990

Comme pour 1966, compte tenu de l'évolution des délimitations des délégations, nous n'avons pas pu utiliser le pourcentage de surface pour calculer le nombre d'habitants des délégations de Kairouan et de Makthar situés dans le bassin versant. Pour calculer le nombre d'habitants du bassin versant situés sur la délégation de Kairouan, nous avons ici fait la somme des habitants des secteurs d'Abida Est, Abida Ouest. Pour calculer le nombre d'habitants du bassin versant situés sur la délégation de Makthar, nous avons ici fait la somme des habitants des secteurs de Kesra, Garia, Mansoura et de la moitié de ceux d'Essouelim. Il faut noter ici que les données du recensement de 1956 sont moins fiables que celles des recensements suivants.

Le nombre d'habitants du bassin de 1956 est ici donné à titre indicatif : il serait d'environ 45 000 habitants. La densité moyenne du bassin versant serait alors de 29 habitants par km<sup>2</sup>.

### Annexe 3

**Tableau A3. 1: Comparaison de l'évolution du taux d'urbanisation dans le bassin versant du Merguellil avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994**

date	Tunisie entière	gouvernorat de Kairouan	Bassin versant
1956	33,0	16,6	0
1966	40,1	20,6	3,1
1975	47,5	21,6	6,2
1984	52,8	24,4	7,5
1994	61,0	29,3	13,9
2001*	63,2	31,1	

\* estimation de l'INS pour l'année 2001

**Tableau A3. 2 : comparaison du taux d'accroissement annuel de la population du bassin versant avec celui du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1966 à 1994**

date	Tunisie entière	gouvernorat de Kairouan	Bassin versant
1921-1926	0,62		
1926-1931	2,22		
1931-1936	1,59		
1936-1946	2,16		
1946-1956	1,59		
1956-1966	1,83		
1966-1975	2,35	2,20	0,96
1975-1984	2,48	2,47	1,80
1984-1994	2,23	2,37	1,65
année 1994	1,70		
estimation 2002	1,08		

**Tableau A3. 3 : Comparaison de l'évolution de la densité de population du bassin versant avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956<sup>48</sup> à 1994**

date	Tunisie entière	gouvernorat de Kairouan	Bassin versant
1921	13		
1926	14		
1931	16		
1936	17		
1946	21		
1956	25	29	29
1966	29	39	44
1975	36	50	48
1984	45	64	57
1994	57	79	67
estimation 2002	63	85	

<sup>48</sup> De même que précédemment, les densités de population du bassin versant et du gouvernorat de Kairouan ne sont données qu'à titre indicatif pour l'année 1956.



*Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merquellil*  
*Partie III : Evolution démographique de 1966 à nos jours*

**Tableau A3. 4 : la population étrangère en Tunisie**

date	pop tunisienne	population étrangère					ensemble	% pop totale
		étrangers musulmans	français	italiens	autres			
1921	1 874 256	62 843	54 476	84 799	17 565	219 683	10,5	
1926	1 917 930	67 276	71 020	89 216	14 266	241 778	11,2	
1931	2 142 102	72 389	91 427	91 178	13 596	268 590	11,1	
1936	2 324 972	69 873	108 068	94 289	11 111	283 341	10,9	
1946	2 903 949	86 882	143 977	84 935	11 209	325 003	10,1	
1956	3 441 696	86 149	180 440	66 910	7 974	341 473	9,0	
1966	4 466 517	34 067	16 664	10 144	5 959	66 834	1,5	
1975	5 550 299	16 990	12 050	3 130	5 740	37 910	0,7	
1984	6 928 133	25380	6470	1850	4340	38040	0,5	
1994	8 747 410	26703	3870	1622	5759	37954	0,4	

Annexe 4

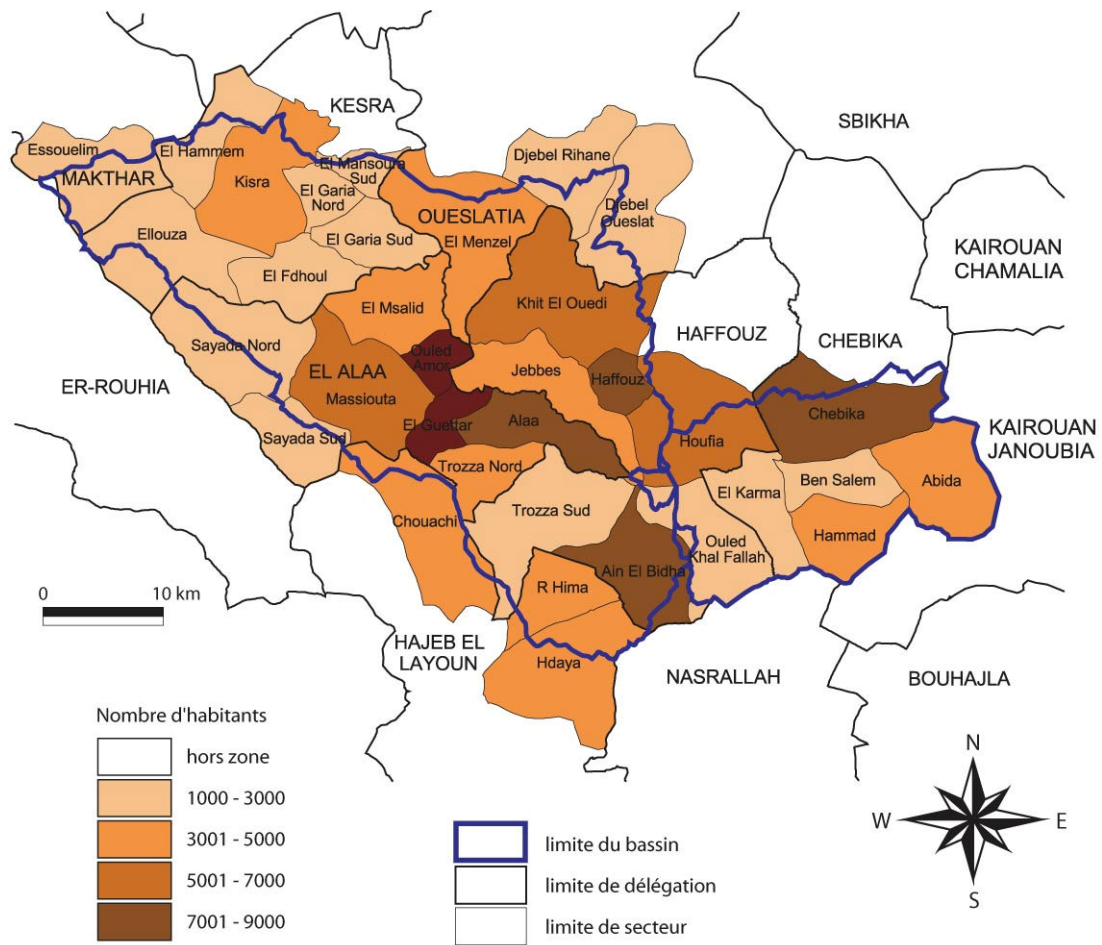


Figure 6 : Nombre d'habitants par secteur en 1994

Annexe 5

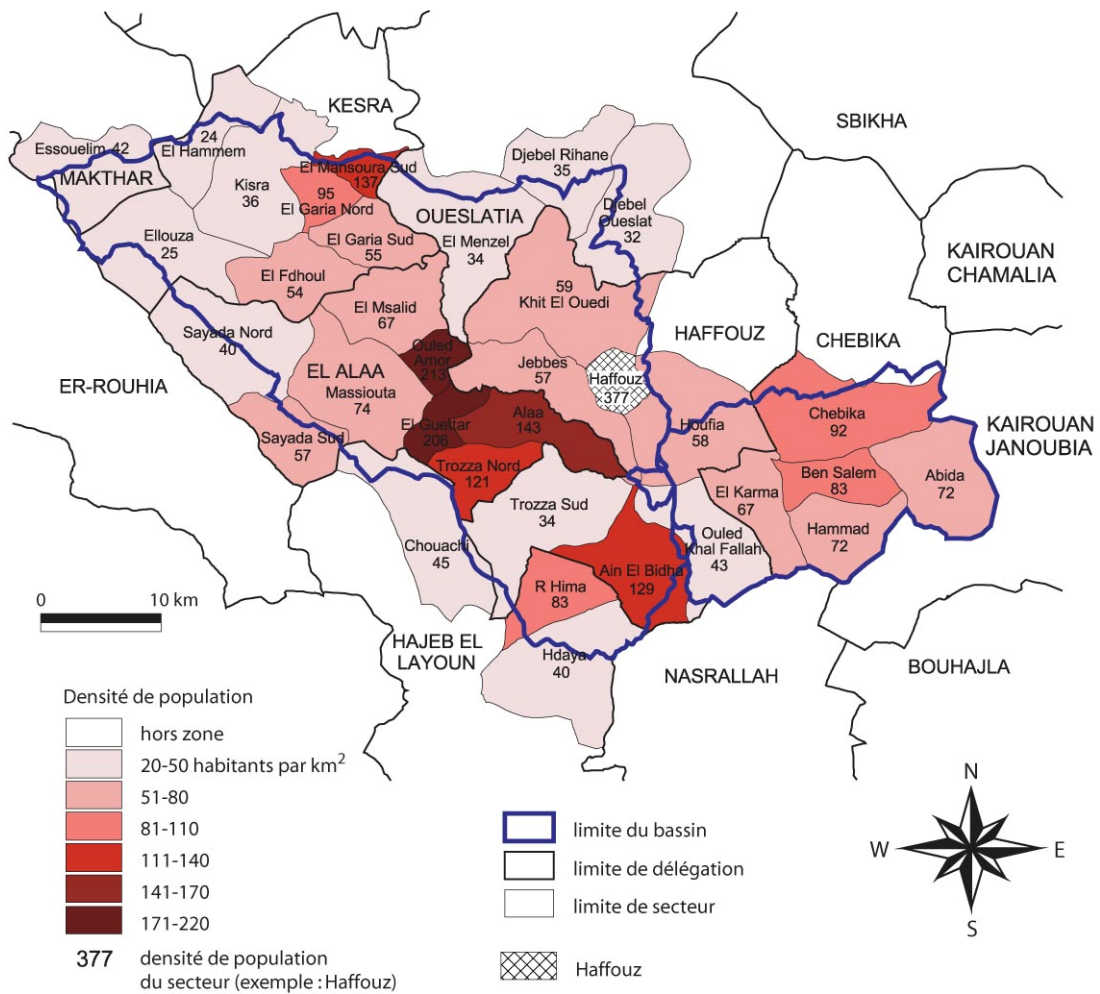


Figure 7 : Densité de population par secteur en 1994

### Annexe 6

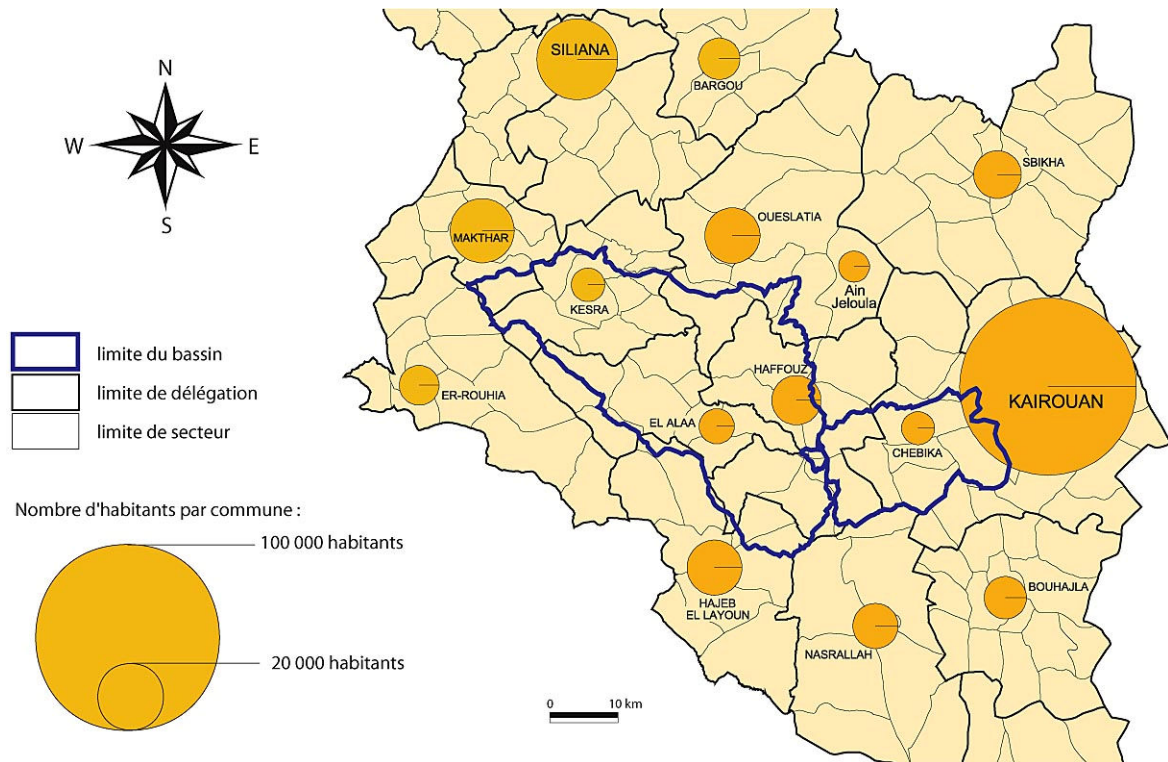


Figure 8 : Population des communes en 1994

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Table des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population communale dans la zone du bassin versant.....	7
Tableau 2 : Comparaison de l'évolution du nombre d'habitants du bassin versant avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994 .....	8
Tableau 3 : la population étrangère dans le gouvernorat de Kairouan .....	11
Tableau 4 : Evolution de la structure par âge de la population tunisienne entre 1966 et 1994 .....	16
Tableau 5 : Evolution de la structure par âge de la population du gouvernorat de Kairouan entre 1966 et 1989 .....	16
Tableau 6 : Comparaison de l'évolution du rapport de masculinité entre la Tunisie et le gouvernorat de Kairouan de 1966 à 1994 .....	18
Tableau 7 : Comparaison de l'évolution du taux d'analphabétisme entre 1966 et 2001 selon le sexe pour la Tunisie et le gouvernorat de Kairouan .....	19
Tableau 8 : Structure de la population tunisienne âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'instruction .....	20
Tableau 9 : Niveau d'instruction des personnes de plus de 10 ans dans le gouvernorat de Kairouan pour l'année 1994.....	21
Tableau 10 : Taux de scolarisation par sexe (6-12 ans) pour la Tunisie en % .....	22
Tableau 11 : Evolution du taux de scolarisation selon le sexe et le milieu dans le gouvernorat de Kairouan .....	22
Tableau 12 : Population active et taux d'activité en Tunisie de 1966 à 2003 .....	23
Tableau 13 : Structure de la population active occupée par secteur entre 1966 et 1999 en Tunisie ...	24
Tableau 14 : Structure de la population active occupée par secteur entre 1975 et 1994 dans le gouvernorat de Kairouan.....	24
Tableau 15 : Evolution du pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en Tunisie entre 1975 et 1995 .....	27

### Tableaux de l'annexe 1

Tableau A1. 1 : Population par délégation en 1966 : .....	49
Tableau A1. 2 : Population par délégation en 1975 : .....	49
Tableau A1. 3 : Population par délégation en 1984 : .....	49
Tableau A1. 4 : Population par délégation en 1994 : .....	49
Tableau A1. 5 : Population par secteur en 1994 : .....	50

### Tableaux de l'annexe 2

Tableau A2. 1 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1994 .....	51
Tableau A2. 2 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1984 .....	52
Tableau A2. 3 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1975 .....	52
Tableau A2. 4 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1966 .....	52
Tableau A2. 5 : Calcul du nombre d'habitants du bassin versant en 1956 .....	53

### Tableaux de l'annexe 3

Tableau A3. 1: Comparaison de l'évolution du taux d'urbanisation dans le bassin versant du Merguellil avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994.....	54
Tableau A3. 2 : comparaison du taux d'accroissement annuel de la population du bassin versant avec celui du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1966 à 1994 .....	54
Tableau A3. 3 : Comparaison de l'évolution de la densité de population du bassin versant avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994.....	54
Tableau A3. 4 : la population étrangère en Tunisie .....	55

### **Table des figures**

Figure 1 : Nombre d'habitants par délégation en 1984 .....	3
Figure 2 : Nombre d'habitants par délégation en 1994 .....	3
Figure 3 : Densité de population par délégation en 1975 .....	4
Figure 4 : Densité de population par délégation en 1984 .....	4
Figure 5 : Densité de population par délégation en 1994 .....	5
Figure 6 : Nombre d'habitants par secteur en 1994 .....	6
Figure 7 : Densité de population par secteur en 1994 .....	6
Figure 8 : Population des communes en 1994 .....	7

### **Table des graphiques**

Graphique 1 : Comparaison de l'évolution du taux d'urbanisation dans le bassin versant du Merguellil avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994 .....	8
Graphique 2 : comparaison du taux d'accroissement annuel de la population du bassin versant avec celui du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1966 à 1994 .....	9
Graphique 3 : Comparaison de l'évolution de la densité de population du bassin versant avec celle du gouvernorat de Kairouan et de la Tunisie de 1956 à 1994 .....	10
Graphique 4 : Part de la population étrangère dans la population totale tunisienne de 1921 à 1994 ..	11
Graphique 5 : la population étrangère en Tunisie par nationalité .....	11
Graphique 6 : Evolution des taux de natalité et de mortalité en Tunisie entre 1920 et 2000 .....	12
Graphique 7 : Taux d'accroissement naturel (en %) de la population tunisienne entre 1920 et 2000 .	13
Graphique 8 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité de la Tunisie et du gouvernorat de Kairouan de 1966 à 1994 .....	13
Graphique 9 : Evolution de l'espérance de vie en Tunisie de 1945 à 2002 .....	14
Graphique 10 : Evolution du taux brut de mortalité infantile en Tunisie entre 1966 et 2004 .....	14
Graphique 11 : pyramide des âges de la Tunisie en 1966 .....	15
Graphique 12 : pyramide des âges de la Tunisie en 1999 .....	15
Graphique 13 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage en Tunisie selon le sexe et le milieu de résidence entre 1966 et 1994 .....	17
Graphique 14 : Evolution cumulée du solde migratoire en Tunisie de 1955 à 1994 .....	25
Graphique 15 : évolution de la population tunisienne entre 1881 et 1956 .....	34

### **Table des photos**

Photo 1 : écoliers à Kesra .....	23
Photo 2 : enfants devant une maison rurale traditionnelle, délégation de Haffouz .....	28
Photo 3 : habitat de semi-nomades, délégation d'Oueslatia .....	28
Photo 4 : borne fontaine pour l'eau potable, délégation d'El Alaa .....	29
Photo 5 : petite fille allant chercher de l'eau potable, délégation d'El Alaa .....	29
Photo 6 : piste bordée de figuiers de Barbarie, délégation d'El Alaa .....	30